

Automne 2017

**Rapports de la commissaire à l'environnement
et au développement durable
au Parlement du Canada**

Rapport de l'auditeur indépendant

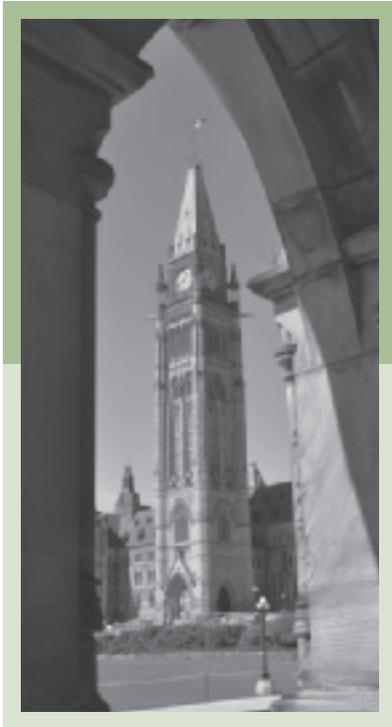
RAPPORT 2

L'adaptation aux impacts des changements climatiques



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada



Automne 2017

Rapports de la commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT 2

L'adaptation aux impacts des changements climatiques



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

Rapport d'audit de performance

Le présent rapport fait état des résultats d'un audit de performance réalisé par le Bureau du vérificateur général du Canada en vertu de la *Loi sur le vérificateur général*.

Un audit de performance est une évaluation indépendante, objective et systématique de la façon dont le gouvernement gère ses activités et ses ressources et assume ses responsabilités. Les sujets des audits sont choisis en fonction de leur importance. Dans le cadre d'un audit de performance, le Bureau peut faire des observations sur le mode de mise en œuvre d'une politique, mais pas sur les mérites de celle-ci.

Les audits de performance sont planifiés, réalisés et présentés conformément aux normes professionnelles d'audit et aux politiques du Bureau. Ils sont effectués par des auditeurs compétents qui :

- établissent les objectifs de l'audit et les critères d'évaluation de la performance;
- recueillent les éléments probants nécessaires pour évaluer la performance en fonction des critères;
- communiquent les constatations positives et négatives;
- tirent une conclusion en regard des objectifs de l'audit;
- formulent des recommandations en vue d'apporter des améliorations s'il y a des écarts importants entre les critères et la performance évaluée.

Les audits de performance favorisent une fonction publique soucieuse de l'éthique et efficace, et un gouvernement responsable qui rend des comptes au Parlement et à la population canadienne.

Dans le présent rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Le rapport est également diffusé sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

This document is also available in English.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le vérificateur général du Canada, 2017.

N° de catalogue FA1-26/2017-1-2F-PDF

ISBN 978-0-660-09466-3

ISSN 2561-181X (Imprimé)

ISSN 2561-1828 (En ligne)

Table des matières

Introduction	1
Contexte	1
Objet de l'audit	4
Constatations, recommandations et réponses	6
Le leadership du gouvernement fédéral en matière d'adaptation aux changements climatiques	6
Environnement et Changement climatique Canada n'a pas élaboré de plan d'action	8
Environnement et Changement climatique Canada n'a pas fourni un leadership et une orientation appropriés pour aider les ministères et organismes à s'adapter à un climat en constante évolution	13
Les mesures prises par les ministères et organismes pour contrer les impacts des changements climatiques	16
Cinq ministères et organismes ont évalué les risques liés aux changements climatiques dans leurs secteurs de responsabilité et pris des mesures pour les contrer	18
Quatorze ministères et organismes n'ont pas entièrement évalué les risques liés aux changements climatiques dans leurs secteurs de responsabilité	24
Conclusion	32
À propos de l'audit	33
Tableau des recommandations	38

Introduction

Contexte

Les changements climatiques au Canada

2.1 Le climat canadien est en constante évolution. Selon Ressources naturelles Canada, le climat est plus chaud et plus humide et les phénomènes météorologiques extrêmes sont plus fréquents. Les impacts des changements climatiques, qui sont ressentis partout au pays, présentent des risques importants pour la population et l'économie. Les changements observés comprennent la fonte du pergélisol, la réduction de la banquise, la hausse du niveau de la mer et l'aggravation des feux de forêt (voir la pièce 2.1). Les collectivités situées dans le Nord, le long des côtes ou dans les régions éloignées, de même que les collectivités autochtones, sont plus vulnérables aux impacts des changements climatiques, qui peuvent avoir de lourdes conséquences sociales, culturelles, écologiques et économiques, ainsi que pour la santé humaine.

2.2 Les risques liés aux changements climatiques ne peuvent pas être entièrement éliminés. Il est cependant possible de réduire les vulnérabilités aux aléas climatiques en prenant des mesures d'adaptation. L'adaptation consiste à prendre des décisions éclairées et tournées vers l'avenir pour gérer les risques liés aux changements climatiques et tirer parti des nouvelles possibilités qui se présentent. Des mesures d'adaptation efficaces peuvent sauver des vies, réduire les dommages au minimum, renforcer la compétitivité des industries et réduire les coûts à long terme pour les citoyens, les entreprises, les organismes et les administrations publiques.

Rôles et responsabilités du gouvernement fédéral

2.3 **Le leadership par l'exemple** — Le gouvernement du Canada assume divers rôles et responsabilités en matière d'adaptation aux changements climatiques. À titre de plus grande organisation du pays, qui mène des activités dans toutes les régions du Canada, il doit diriger par l'exemple en assurant sa propre résilience aux impacts des changements climatiques. Selon les états financiers de 2016 du gouvernement fédéral, la valeur nette des immobilisations corporelles de l'État, qui regroupent notamment des terrains, des bâtiments, des infrastructures, du matériel et de l'outillage, est d'environ 66 milliards de dollars. S'adapter aux impacts des changements climatiques, c'est s'assurer que les ministères et organismes puissent poursuivre leurs activités dans l'intérêt de la population canadienne, en dépit des incertitudes découlant de l'évolution du climat. Pour ce faire, il faut notamment investir dans les infrastructures essentielles et les protéger contre les défaillances résultant des conditions climatiques, particulièrement dans les régions nordiques et côtières qui sont plus vulnérables.

Pièce 2.1 Les impacts des changements climatiques sont ressentis partout au Canada



2.4 L'élaboration de politiques et de plans — Renforcer la résilience, c'est aussi intégrer l'adaptation aux changements climatiques aux politiques fédérales et à la planification. Chaque organisation fédérale doit gérer les impacts possibles des changements climatiques qui pourraient nuire à la réalisation de son mandat. Par exemple, les organisations du secteur public doivent pouvoir fonctionner lors d'un phénomène météorologique extrême, en assurant la prestation ininterrompue des programmes et des services destinés à la population. Les plans, les politiques et les ententes du gouvernement fédéral peuvent faciliter ou limiter les mesures d'adaptation prises par d'autres administrations, les citoyens ou le secteur privé.

2.5 La diffusion de l'information — Le gouvernement fédéral est particulièrement bien placé pour assurer l'établissement et la diffusion de données, de directives et d'outils sur les changements climatiques pour aider les Canadiens à s'adapter. Il met notamment au point des technologies et des pratiques innovantes, surveille l'environnement et mène des recherches. Dans certains cas, ces connaissances et cette expertise n'existent nulle part ailleurs au Canada.

2.6 Le renforcement des capacités — Le gouvernement fédéral aide le secteur privé, d'autres ordres de gouvernement, les collectivités et divers organismes à renforcer leurs capacités d'adaptation aux impacts des changements climatiques. Il met en œuvre des programmes qui facilitent l'évaluation et la gestion des risques et des complexités liés aux changements climatiques, ainsi que la prise de mesures efficaces et durables.

2.7 Des responsabilités directes et la prise de mesures — Les ministères et les organismes fédéraux se sont vu confier des responsabilités directes à l'égard des zones et des populations vulnérables, y compris les océans, le Nord et les peuples autochtones. Ils prennent aussi des mesures pour réduire les maladies causées par les excès de chaleur et atténuer le risque de maladies infectieuses induites par le climat, comme la maladie de Lyme. Favoriser l'adaptation, à l'échelon fédéral, c'est aussi comprendre la propagation du dendroctone du pin argenté, les changements aux routes de glace dans le Nord et les répercussions du réchauffement des eaux et des pénuries d'eau sur les secteurs des forêts, des mines, de l'énergie et de la pêche au Canada. Pour s'adapter et rester concurrentiel, le gouvernement fédéral doit aussi investir dans les infrastructures et définir des codes et des normes favorisant la résilience climatique des bâtiments. Nos plus récentes constatations à ce sujet sont présentées dans les *Rapports de la commissaire à l'environnement et au développement durable* (printemps 2016), rapport 2, « L'atténuation des effets du temps violent ».

2.8 Ministère principalement responsable — Environnement et Changement climatique Canada est le ministère fédéral qui est le principal responsable de la gestion des changements climatiques, notamment de l'adaptation. Le Ministère a piloté l'établissement du *Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation* de 2011. Selon ce cadre, le gouvernement fédéral doit agir pour intégrer efficacement les considérations relatives aux changements climatiques à ses propres programmes, politiques et activités, et pour favoriser la prise de mesures par d'autres. Il incombe à chaque organisation fédérale de puiser à même son expérience de la gestion des risques et de l'appliquer aux enjeux liés aux changements climatiques qui pourraient nuire à sa capacité de réaliser son mandat.

2.9 S'il veut gérer les risques et assurer la protection de la population canadienne, le gouvernement fédéral doit planifier des mesures efficaces d'adaptation, en se fondant sur une compréhension approfondie des risques qu'ils posent. Il doit ainsi :

- délimiter l'ampleur des répercussions possibles;
- identifier et évaluer les risques et les possibilités;
- définir des priorités et des mesures;

- mettre en œuvre les mesures retenues;
- faire le suivi des résultats obtenus.

2.10 **Financement** — Depuis 2011, le gouvernement fédéral a alloué 538,6 millions de dollars aux programmes d'adaptation aux impacts des changements climatiques, soit :

- 148,8 millions de dollars à des ministères et organismes fédéraux pour la période allant de 2011 à 2016;
- 389,8 millions de dollars au total, sur cinq ans, à des ministères et organismes fédéraux dans le cadre des budgets fédéraux de 2016 et de 2017.

2.11 Le gouvernement fédéral a aussi financé récemment des projets de renforcement de la résilience climatique des infrastructures à l'échelle nationale, provinciale, territoriale et municipale, notamment :

- 460 millions de dollars, aux termes du budget fédéral de 2016, pour financer des initiatives de renforcement de la résilience climatique et d'écologisation des infrastructures;
- 40 millions de dollars sur cinq ans, aux termes du budget de 2016, pour intégrer la résilience climatique aux guides de conception des bâtiments et aux codes du bâtiment;
- 9,2 milliards de dollars pour la période allant de 2017 à 2028 aux provinces et aux territoires en vue de réaliser plusieurs objectifs connexes, notamment aider les collectivités à faire face aux défis que présentent les changements climatiques;
- 2 milliards de dollars, au cours des 11 prochaines années, à un fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, pour aider à atténuer les effets des catastrophes naturelles et des phénomènes météorologiques extrêmes, et à intégrer la résilience climatique dans les projets d'infrastructure.

Objet de l'audit

2.12 Cet audit visait à évaluer les progrès réalisés par les organisations fédérales en vue de s'adapter aux impacts des changements climatiques. Nous avons examiné le leadership assumé par le gouvernement fédéral et vérifié si les ministères et organismes avaient mis en œuvre le *Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation*. Selon ce cadre, tous les ministères et organismes fédéraux doivent agir et intégrer les considérations relatives aux changements climatiques à leurs programmes, politiques et activités.

2.13 Nous avons examiné les progrès réalisés en déterminant si 19 ministères et organismes fédéraux clés avaient défini et évalué les risques posés par les changements climatiques et pris des mesures d'adaptation dans leurs secteurs de responsabilité. Nous avons eu recours

à un questionnaire et à des entretiens afin de recueillir des éléments probants auprès des organisations suivantes :

- Affaires autochtones et du Nord Canada;
- Affaires mondiales Canada;
- l'Agence canadienne d'inspection des aliments;
- l'Agence de la santé publique du Canada;
- Agriculture et Agroalimentaire Canada;
- le Bureau du Conseil privé;
- la Défense nationale;
- Environnement et Changement climatique Canada;
- Infrastructure Canada;
- Innovation, Sciences et Développement économique Canada;
- le ministère des Finances Canada;
- Parcs Canada;
- Pêches et Océans Canada;
- Ressources naturelles Canada;
- Santé Canada;
- le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada;
- Sécurité publique Canada;
- Services publics et Approvisionnement Canada;
- Transports Canada.

2.14 Cet audit est important parce qu'en assurant un leadership, le gouvernement fédéral appuie les institutions des secteurs public et privé qui s'emploient à préparer les Canadiens à s'adapter aux impacts des changements climatiques. L'inaction dans ce domaine sera, selon les estimations, beaucoup plus coûteuse que les mesures d'adaptation. Pour réduire le plus possible les coûts, les organisations fédérales doivent gérer de façon proactive les risques liés aux changements climatiques qui pourraient nuire à la réalisation de leur mandat.

2.15 Dans le cadre de cet audit, nous n'avons pas examiné les mesures prises par les provinces, les territoires, les municipalités et les autres acteurs locaux. Nous n'avons pas non plus audité l'efficacité des programmes fédéraux d'adaptation.

2.16 Les vérificateurs généraux de chaque province ont fait équipe avec la commissaire à l'environnement et au développement durable au sein du Bureau du vérificateur général du Canada, en vue d'examiner les progrès réalisés par leurs gouvernements respectifs dans la mise en œuvre

de mesures liées aux changements climatiques, et d'en rendre compte. Le présent rapport d'audit sur l'adaptation aux changements climatiques est l'une des contributions fédérales à cette initiative.

2.17 La section intitulée **À propos de l'audit**, à la fin du présent rapport (voir les pages 33 à 37), donne des précisions sur les objectifs, l'étendue, la méthode et les critères de l'audit.

Constatations, recommandations et réponses

Le leadership du gouvernement fédéral en matière d'adaptation aux changements climatiques

Message général



2.18 Dans l'ensemble, nous avons constaté qu'Environnement et Changement climatique Canada n'avait pas fourni un leadership et une orientation appropriés aux autres organisations fédérales pour les aider à atteindre les objectifs d'adaptation fixés. Même si le Ministère a élaboré le *Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation*, il n'a pas défini de priorités ni établi de plan d'action pour faire progresser la mise en œuvre du Cadre dans l'ensemble de l'administration publique fédérale. Nous avons aussi constaté que le Ministère n'avait pas mis des ressources et des outils adéquats à la disposition des autres ministères et organismes pour les aider à évaluer les risques climatiques et à prendre des mesures d'adaptation. En 2017, le Ministère a commencé à enregistrer des progrès en ce qui a trait au *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*.

2.19 Ces constatations sont importantes parce que pour s'adapter aux effets d'un climat en constante évolution, le gouvernement fédéral doit définir des priorités, des objectifs concrets, des échéances, des mesures à prendre et des responsabilités qui se fondent sur une évaluation des risques liés aux changements climatiques. Autrement, il ne peut pas démontrer qu'il comprend et gère les risques climatiques qui pèsent sur ses secteurs de responsabilité, notamment ses actifs, ses programmes et d'autres activités.

Contexte

2.20 En 2006 et en 2010, nous avons examiné les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour s'adapter aux impacts des changements climatiques. Dans le cadre de notre audit de 2010, nous avons constaté qu'il n'y avait aucun plan ou politique d'adaptation à l'échelle fédérale et que les ministères et organismes ne disposaient d'aucune orientation centrale pour définir des priorités et coordonner leurs efforts. Nous avons alors recommandé qu'Environnement et Changement climatique Canada, avec l'aide de Ressources naturelles Canada et d'autres organisations

fédérales, mette sur pied une stratégie fédérale et un plan d'action en matière d'adaptation. Depuis, diverses mesures ont été prises :

- Le *Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation* a été publié en 2011. Il vise à favoriser la résilience climatique du gouvernement fédéral et l'intégration explicite et proactive de considérations en matière d'adaptation aux processus fédéraux.
- En 2015, le Premier Ministre a indiqué que les changements climatiques constituaient un grand défi pour le Canada et une des priorités du gouvernement.
- En décembre 2015, aux termes de la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, le Canada a signé l'Accord de Paris (qui a été ratifié en octobre 2016). Cet accord souligne la nécessité pour les pays d'entreprendre des processus de planification pour s'adapter aux changements climatiques, notamment en évaluant les impacts des changements climatiques et la vulnérabilité à ces changements en vue de formuler des mesures prioritaires.
- En mars 2016, les premiers ministres du Canada ont diffusé la *Déclaration de Vancouver sur la croissance propre et les changements climatiques*, dans laquelle le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires s'engagent conjointement à mettre en œuvre l'Accord de Paris. Le gouvernement fédéral a ensuite rendu public le ***Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques***, qui a été adopté en décembre 2016 par les premiers ministres (sauf ceux de la Saskatchewan et du Manitoba). L'un des quatre grands piliers de ce cadre est l'adaptation et la résilience aux changements climatiques.
- Des mesures à l'égard de l'adaptation aux changements climatiques ont également été inscrites dans les stratégies fédérales de développement durable 2013-2016 et 2016-2019. De plus, en vertu de la Stratégie fédérale de développement durable 2016-2019, tous les ministères et organismes doivent faire la transition vers une économie à faible bilan carbone en prenant des mesures qui visent notamment à comprendre et à maîtriser les impacts des changements climatiques et à examiner comment en tenir compte lors de la conception des programmes.

Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques —

Un engagement pris par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de lutter contre les changements climatiques en adoptant une approche intégrée pour l'ensemble de l'économie, en accélérant la croissance économique propre et en renforçant la résilience aux impacts des changements climatiques. Un des quatre grands piliers de ce cadre est la prise de mesures d'adaptation afin de protéger les Canadiens contre les risques que présentent les changements climatiques, de renforcer la résilience à leurs impacts et d'assurer la prospérité de notre société malgré l'évolution constante du climat.

- En novembre 2016, le gouvernement fédéral a annoncé la création du nouveau Centre pour un gouvernement vert au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Le Centre a été mis sur pied pour piloter le programme de réduction des émissions de gaz à effet de serre et les mesures visant d'autres objectifs écologiques du gouvernement, notamment identifier, en collaboration avec les ministères et organismes, les vulnérabilités potentielles des infrastructures et services fédéraux aux changements climatiques et prendre des mesures pour les atténuer. L'étendue de la mission du Centre est en encore cours d'élaboration.

Environnement et Changement climatique Canada n'a pas élaboré de plan d'action

Ce que nous avons constaté

2.21 À la suite de notre audit de 2010, nous avons constaté qu'Environnement et Changement climatique Canada avait piloté l'élaboration du *Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation*. Ce cadre présente des objectifs généraux sur l'établissement d'outils, ainsi que sur la sensibilisation et la résilience permettant de s'adapter aux impacts des changements climatiques. Il ne définit cependant ni mesures concrètes, ni priorités, ni cibles pour atteindre les objectifs fixés.

2.22 Nous avons aussi constaté que le Ministère n'avait pas élaboré de plan d'action donnant une orientation claire aux ministères et organismes au sujet de la mise en œuvre du Cadre. L'absence d'orientation clairement définie a contribué au manque d'action stratégique et coordonnée dans l'ensemble du gouvernement.

2.23 Notre analyse à l'appui de cette constatation rend compte de ce que nous avons examiné et porte sur :

- le *Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation*;
- le plan d'action fédéral en matière d'adaptation.

Importance de cette constatation

2.24 Les impacts des changements climatiques diffèrent d'une région à l'autre du pays et peuvent nuire à la capacité des ministères et organismes fédéraux de s'acquitter de leur mandat. Un plan d'action en matière d'adaptation, fondé sur une appréciation des risques qui menacent l'ensemble du gouvernement, offrirait une orientation claire aux ministères et organismes pour qu'ils puissent définir des priorités et s'adapter à un climat en constante évolution.

Recommandations

2.25 Nos recommandations relativement au secteur examiné sont présentées aux paragraphes 2.31 et 2.35.

2.26 **Ce que nous avons examiné** — Nous avons vérifié si Environnement et Changement climatique Canada, avec l'appui de ses partenaires fédéraux, avait défini une stratégie d'adaptation et un plan d'action pour aider le gouvernement fédéral à évaluer et à classer par ordre de priorité les risques liés aux changements climatiques qui pèsent sur ses programmes, politiques, biens et activités.

2.27 **Le Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation** — Dans sa réponse à la recommandation que nous avons formulée en 2010, Environnement et Changement climatique Canada s'était engagé à collaborer avec ses partenaires fédéraux dans le but d'élaborer un cadre stratégique d'adaptation pour guider les futurs programmes. Le Cadre devait permettre de préciser une vision relative à l'adaptation ainsi que des objectifs, et définir le rôle fédéral ainsi qu'un ensemble de critères en vue de déterminer les priorités fédérales. Nous avons constaté que le Ministère avait piloté l'élaboration du *Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation*, qui a été approuvé par le Cabinet en 2010.

2.28 Selon la vision décrite dans le Cadre, le Canada fait preuve de résilience relativement à l'évolution constante du climat en s'adaptant aux difficultés et possibilités connexes. Le Cadre définit le rôle du gouvernement fédéral, à savoir s'assurer de bien intégrer les considérations relatives aux changements climatiques aux programmes, politiques et activités, et de favoriser la prise de mesures par d'autres. Il énonce également les objectifs généraux suivants : s'assurer que les Canadiens comprennent les changements climatiques et leurs impacts sur la qualité de vie; qu'ils ont les outils nécessaires pour s'adapter; et que le gouvernement fédéral, en tant qu'institution, fait preuve de résilience aux changements climatiques.

2.29 Cependant, le Cadre ne définit aucune priorité ou mesure concrète à prendre, ni cible, échéance ou responsabilité en vue de garantir que le gouvernement fédéral s'acquitte de son rôle et atteint les objectifs fixés. Ainsi, le Cadre indique que chaque organisation fédérale doit puiser dans son expérience de la gestion des risques et l'appliquer aux enjeux liés aux changements climatiques qui pourraient affecter la réalisation de son mandat. Il ne précise toutefois pas quand ou comment les ministères et organismes devraient évaluer et gérer leurs risques.

2.30 De plus, le Cadre n'a pas été largement diffusé. Même s'il a été communiqué aux sous-ministres en 2011, le document dans son intégralité n'était disponible que sur demande jusqu'à ce qu'il soit publié sur le site Web du gouvernement du Canada en août 2016, au cours de la période visée par notre audit.

2.31 **Recommandation** — Environnement et Changement climatique Canada, en consultation avec les organismes centraux (comme le Centre pour un gouvernement vert du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada), devrait :

- donner une orientation claire et des directives précises aux ministères et organismes fédéraux sur l'évaluation des risques liés aux changements climatiques dans leurs secteurs de responsabilité;
- recueillir les données de chaque ministère et organisme résultant de cette évaluation pour sensibiliser l'ensemble de l'administration publique fédérale aux risques et possibilités liés aux changements climatiques en vue d'éclairer la planification des mesures d'adaptation.

***Réponse du Ministère** — Recommandation acceptée. Le gouvernement fédéral reconnaît que la lutte aux changements climatiques est une priorité. Alors que chaque ministère évalue les risques posés par les changements climatiques par rapport à son domaine de compétence, Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec les organismes centraux (tels que le Centre pour un gouvernement vert du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada), fournira de nouvelles directives et appuiera l'échange d'informations au sein du gouvernement fédéral pour accroître la sensibilisation aux risques et possibilités associés aux changements climatiques.*

2.32 **Le plan d'action fédéral en matière d'adaptation** — Nous avons constaté que le *Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation* de 2011 n'était pas assorti d'un plan d'action pour guider sa mise en œuvre dans l'ensemble de l'administration publique fédérale. Au fil des ans, des comités interministériels d'adaptation, formés de cadres supérieurs, se sont réunis pour discuter, mais ils n'ont jamais établi de plan définitif. Les ministères et organismes ne disposaient pas d'une orientation centrale pour établir l'ordre de priorité de leurs efforts de gestion des risques liés aux changements climatiques et les coordonner, ni pour intégrer les considérations relatives à l'adaptation à leurs activités courantes. Par conséquent, peu d'entre eux l'ont fait (voir les paragraphes 2.61 à 2.77).

2.33 À défaut de plan d'action pour encadrer les activités d'adaptation du gouvernement du Canada, nous avons examiné les plans d'adaptation aux changements climatiques en vigueur dans des pays reconnus, parmi les membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), comme des chefs de file dans ce secteur. Nous en avons tiré des leçons utiles (voir la pièce 2.2).

Pièce 2.2 Les stratégies internationales d'adaptation aux impacts des changements climatiques offrent des leçons utiles

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 24 de ses 34 pays membres à ce moment-là avaient publié des stratégies d'adaptation en 2015. Plusieurs d'entre eux avaient défini un plan d'adaptation prévoyant des mesures concrètes pour faire face aux impacts des changements climatiques. Le Canada pourrait tirer des leçons utiles de l'expérience de ces pays.

Intégrer l'adaptation aux changements climatiques aux lois : Au Royaume-Uni, la *Climate Change Act 2008* oblige le gouvernement à évaluer périodiquement les risques liés aux changements climatiques et à définir des plans d'adaptation. En Finlande, la loi sur les changements climatiques de 2015 exige également l'établissement d'un plan national d'adaptation.

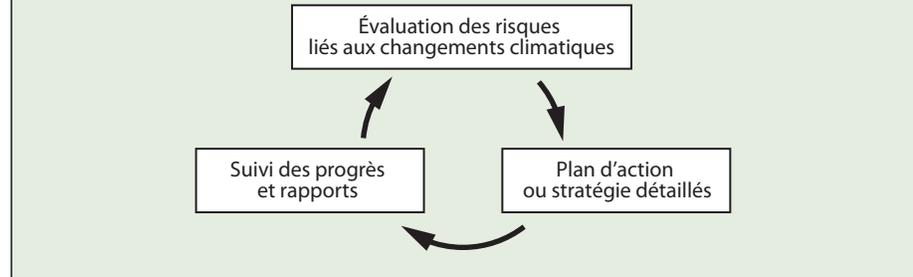
Évaluer les risques liés aux changements climatiques : Planifier l'adaptation de manière exhaustive en se fondant sur des faits probants, permet d'évaluer les risques et les vulnérabilités connexes, et d'examiner les solutions possibles pour les contrer. Des évaluations régulières permettent de surveiller les progrès réalisés, d'évaluer l'évolution des priorités en matière d'adaptation et de cerner les nouveaux risques. Ainsi, au Royaume-Uni, le gouvernement doit préparer tous les cinq ans une évaluation nationale des risques liés aux changements climatiques. En Allemagne, la stratégie d'adaptation aux changements climatiques de 2008 met l'accent sur les vulnérabilités relevées dans 15 secteurs d'activité. En se fondant sur ces travaux, l'Allemagne a défini des priorités particulières lors de son évaluation des vulnérabilités aux changements climatiques réalisée en 2015.

Choisir des mesures et les classer par ordre de priorité : Ces mesures visent à contrer les risques les plus importants tout en garantissant l'optimisation des ressources publiques. C'est ainsi que la France a perfectionné sa stratégie d'adaptation de 2006 en lui adjoignant en 2011 un plan d'adaptation qui comporte 230 mesures à mettre en œuvre par les ministères, selon des échéances données. Le programme d'adaptation du Royaume-Uni doit cibler les risques prioritaires (tels qu'ils sont décrits dans l'évaluation nationale des risques liés aux changements climatiques) et établir les responsabilités et calendriers de mise en œuvre. En Allemagne, un plan d'action défini en 2011 vient compléter la stratégie d'adaptation du pays. Ce plan décrit les mesures concrètes que doit prendre le gouvernement fédéral pour faire progresser la stratégie. En décembre 2015, la stratégie allemande a été actualisée au moyen d'un rapport d'étape, et un nouveau plan d'action contenant environ 140 mesures a été adopté.

Établir un mécanisme de suivi : Certains pays ont aussi créé des comités de suivi pour surveiller et évaluer les progrès réalisés à l'égard des plans d'adaptation. Ainsi, le comité des changements climatiques du Royaume-Uni a un sous-comité d'adaptation qui présente au Parlement une évaluation indépendante des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme d'adaptation du pays. En Finlande, un groupe national de suivi coordonne la mise en œuvre du plan d'adaptation. Ce groupe est formé de représentants des ministères concernés, d'instituts de recherche et de diverses régions et collectivités.

Pièce 2.2 Les stratégies internationales d'adaptation aux impacts des changements climatiques offrent des leçons utiles (suite)

Bref, à la lumière de notre examen des plans d'adaptation de l'Allemagne, de la Finlande, de la France et du Royaume-Uni, nous avons déduit que la planification approfondie et fondée sur les faits de l'adaptation aux impacts des changements climatiques peut se résumer en trois étapes fondamentales :



2.34 Même si peu de progrès ont été réalisés en vue d'établir un plan d'action fédéral sur l'adaptation entre 2011 et 2016, nous avons constaté qu'Environnement et Changement climatique Canada avait récemment commencé à tenir compte de ces questions en vertu de son engagement dans le *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*. Nous avons noté que des discussions étaient en cours pour définir les rôles et responsabilités, les mesures et les activités, et pour procéder à l'évaluation des progrès réalisés et en faire rapport.

2.35 **Recommandation** — Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux clés, devrait définir un plan d'action fédéral sur l'adaptation qui :

- décrit comment le gouvernement fédéral atteindra ses objectifs et respectera ses engagements en matière d'adaptation;
- définit des mesures concrètes, classées par ordre de priorité et assorties d'échéances, pour lutter contre les impacts des changements climatiques dans les secteurs de responsabilité fédéraux, qui reposent sur des faits tirés d'évaluations portant sur les risques liés aux changements climatiques;
- définit clairement les rôles et responsabilités, notamment à qui incombe la surveillance du plan et quels sont les ministères et organismes chargés de la mise en œuvre des mesures prévues;
- exige d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre du plan et d'en faire rapport.

Réponse du Ministère — *Recommandation acceptée. Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec certains ministères et organismes, continuera de mettre en œuvre le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, le plan du gouvernement visant à faire croître l'économie, tout en*

réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en renforçant la résilience et l'adaptation aux changements climatiques.

Par le biais du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, le gouvernement fédéral a identifié les mesures prioritaires qui seront mises en œuvre pour intervenir face aux changements climatiques dans les domaines de compétence fédérale; a énoncé les rôles et les responsabilités, y compris qui sera responsable de superviser le plan et les structures de gouvernance; a déterminé quels ministères auront à rendre des comptes concernant la mise en œuvre de ces mesures; et a élaboré un processus permettant de mesurer les progrès réalisés et d'en faire état. Le gouvernement fédéral continuera de mettre en œuvre ces mesures en vertu du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, qui constitue le plan d'action fédéral.

De plus, le Centre pour un gouvernement vert du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada va continuer la surveillance centrale des émissions de gaz à effet de serre et la coordination des efforts à l'échelle du gouvernement en vue de réduire les émissions. En particulier, comme responsable de l'objectif de la Stratégie fédérale de développement durable visant un gouvernement à faible émission de carbone, le Centre pour un gouvernement vert du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada travaillera avec Environnement et Changement climatique Canada et d'autres ministères et agences, afin de les aider à mieux comprendre le grand éventail d'impacts sur les changements climatiques pouvant affecter les actifs, programmes et services fédéraux dans tout le pays, à s'assurer que les interruptions de services soient évitées, et à déterminer de quelle façon les impacts liés aux changements climatiques peuvent être intégrés à l'élaboration des programmes.

Environnement et Changement climatique Canada n'a pas fourni un leadership et une orientation appropriés pour aider les ministères et organismes à s'adapter à un climat en constante évolution

Ce que nous avons constaté

2.36 Nous avons constaté qu'Environnement et Changement climatique Canada avait diffusé certains outils pour aider les autres ministères et organismes à déterminer leurs vulnérabilités aux changements climatiques et qu'il avait mis sur pied un comité chargé de coordonner les politiques et les activités fédérales d'adaptation. Le Ministère n'a cependant pas respecté son engagement de coordonner la mise en commun des ressources et des pratiques exemplaires entre les ministères et organismes fédéraux afin qu'ils puissent améliorer leurs processus décisionnels et leur planification. Il n'a pas fourni un leadership adéquat pour s'assurer que les ministères et organismes comprennent leurs responsabilités et disposent des outils et des directives nécessaires.

2.37 Notre analyse à l'appui de cette constatation rend compte de ce que nous avons examiné et porte sur :

- les guides et outils au sein du gouvernement;
- les comités interministériels sur l'adaptation;
- le leadership fourni pour faire progresser l'adaptation.

Importance de cette constatation

2.38 Cette constatation est importante parce qu'un leadership solide, des directives et des outils favorisent la collaboration au sein du gouvernement, qui peut alors prendre des décisions coordonnées, éclairées et efficaces sur l'adaptation aux impacts des changements climatiques.

Recommandation

2.39 Notre recommandation relativement au secteur examiné est présentée au paragraphe 2.47.

Analyse à l'appui de la constatation

2.40 **Ce que nous avons examiné** — Dans sa réponse à notre audit de 2010, Environnement et Changement climatique Canada s'était engagé à diffuser des outils et des pratiques exemplaires pour mieux intégrer les évaluations des risques climatiques et les mesures d'adaptation aux processus décisionnels du gouvernement et à la planification. Le Ministère s'était aussi engagé à créer un comité interministériel pour coordonner ces travaux. Nous avons vérifié si Environnement et Changement climatique Canada avait respecté ces engagements et fait preuve de leadership en vue de promouvoir l'adaptation du gouvernement aux impacts des changements climatiques.

2.41 **Les guides et outils au sein du gouvernement** — Nous avons constaté qu'Environnement et Changement climatique Canada avait pris certaines mesures pour assurer la coordination des mesures fédérales en réponse aux changements climatiques. En 2013, le Ministère a rédigé des directives à l'intention des ministères et organismes sur l'évaluation des risques liés aux changements climatiques. Le Ministère a transmis ces directives à 15 ministères et organismes fédéraux par l'intermédiaire de comités interministériels, de groupes de travail et de mesures de soutien bilatérales. Il a aussi organisé un atelier sur l'évaluation des risques liés aux changements climatiques en 2013 pour faire connaître aux participants les méthodes d'identification, d'évaluation et de classement par ordre de priorité de ces risques.

2.42 Cependant, nous avons constaté que les directives n'avaient jamais été achevées ou mises à jour depuis 2013, et qu'elles n'étaient pas disponibles en ligne. De plus, aucun autre atelier n'a été organisé pour tirer profit des leçons apprises par les ministères et organismes qui avaient une plus grande expérience de l'évaluation des risques liés aux changements climatiques. Les ministères et organismes nous ont indiqué qu'il serait utile de poursuivre ces initiatives antérieures. Ils ont ajouté

qu'ils avaient besoin d'une orientation claire et de directives uniformisées sur l'évaluation des risques liés aux changements climatiques, sur l'évaluation et la mesure des progrès réalisés et sur l'établissement d'objectifs et de cibles propres à leur mandat en matière d'adaptation.

2.43 Les ministères et organismes ont aussi souligné le besoin de disposer d'une source centralisée d'information (comme des données sur le climat) et d'outils (comme des directives et de la formation) qui étaient facilement accessibles, pour les aider à mieux comprendre les changements climatiques et leurs impacts éventuels sur leur organisation. Certains d'entre eux ont indiqué que plusieurs ministères et organismes produisaient des données utiles, mais que ces données étaient souvent difficiles à trouver. Selon eux, la création d'un portail centralisé de ressources et de mécanismes permettant la mise en commun des compétences spécialisées et des pratiques exemplaires donnerait aux ministères et organismes moins avancés la possibilité de tirer profit des progrès et de l'expérience d'autres ministères et organismes.

2.44 **Les comités interministériels sur l'adaptation** — Pour donner suite à notre recommandation de 2010, Environnement et Changement climatique Canada a créé et piloté un comité formé des directeurs généraux de 17 ministères et organismes fédéraux en vue de contribuer à la mise en œuvre du *Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation*. Le Ministère a aussi établi un comité opérationnel d'appui chargé de coordonner les mesures d'adaptation dans toute l'administration publique fédérale. Même si ces comités ont renforcé la collaboration entre les ministères et organismes, ils n'ont pas abouti à une gestion systématique des risques liés aux changements climatiques pour appuyer les processus décisionnels et la planification dans ce domaine.

2.45 **Le leadership fourni pour faire progresser l'adaptation** — Nous avons constaté que les ministères et organismes avaient souligné le leadership fourni par certains d'entre eux, comme Affaires autochtones et du Nord Canada, Pêches et Océans Canada, Ressources naturelles Canada et Transports Canada, qui avaient fait des progrès plus importants dans l'évaluation des risques liés aux changements climatiques qui pesaient sur eux et avaient pu communiquer les leçons apprises. C'est ainsi que la Plateforme canadienne d'adaptation aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada aurait été une tribune canadienne très utile pour regrouper les professionnels du domaine en vue de discuter des difficultés rencontrées et d'échanger des connaissances.

2.46 Les ministères et organismes visés par l'audit nous ont indiqué que pour faire progresser l'engagement pris par le gouvernement fédéral, les acteurs clés du domaine, notamment Environnement et Changement climatique Canada et les organismes centraux comme le Bureau du Conseil privé, le ministère des Finances Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, devaient fournir un leadership plus solide.

2.47 **Recommandation** — Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, devrait :

- évaluer de quels outils, directives, compétences spécialisées et ressources les ministères et organismes fédéraux ont besoin pour gérer les risques liés aux changements climatiques qui les concernent;
- créer un portail centralisé d'outils, de directives, de compétences spécialisées et de ressources;
- mettre à la disposition des ministères et organismes une formation continue, les leçons apprises et les pratiques exemplaires.

***Réponse du Ministère** — Recommandation acceptée. Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec certains ministères et organismes, continuera d'échanger les informations, les outils, les pratiques prometteuses et les leçons apprises qui permettent d'accroître au sein du gouvernement fédéral la sensibilisation à l'égard des risques et possibilités associés aux changements climatiques et de renforcer la capacité d'intervention face à ces risques et possibilités.*

Environnement et Changement climatique Canada continuera de fournir aux autres ministères et organismes fédéraux un soutien et des ateliers de formation sur l'application des données et des scénarios se rapportant aux changements climatiques.

Les mesures prises par les ministères et organismes pour contrer les impacts des changements climatiques

Message général



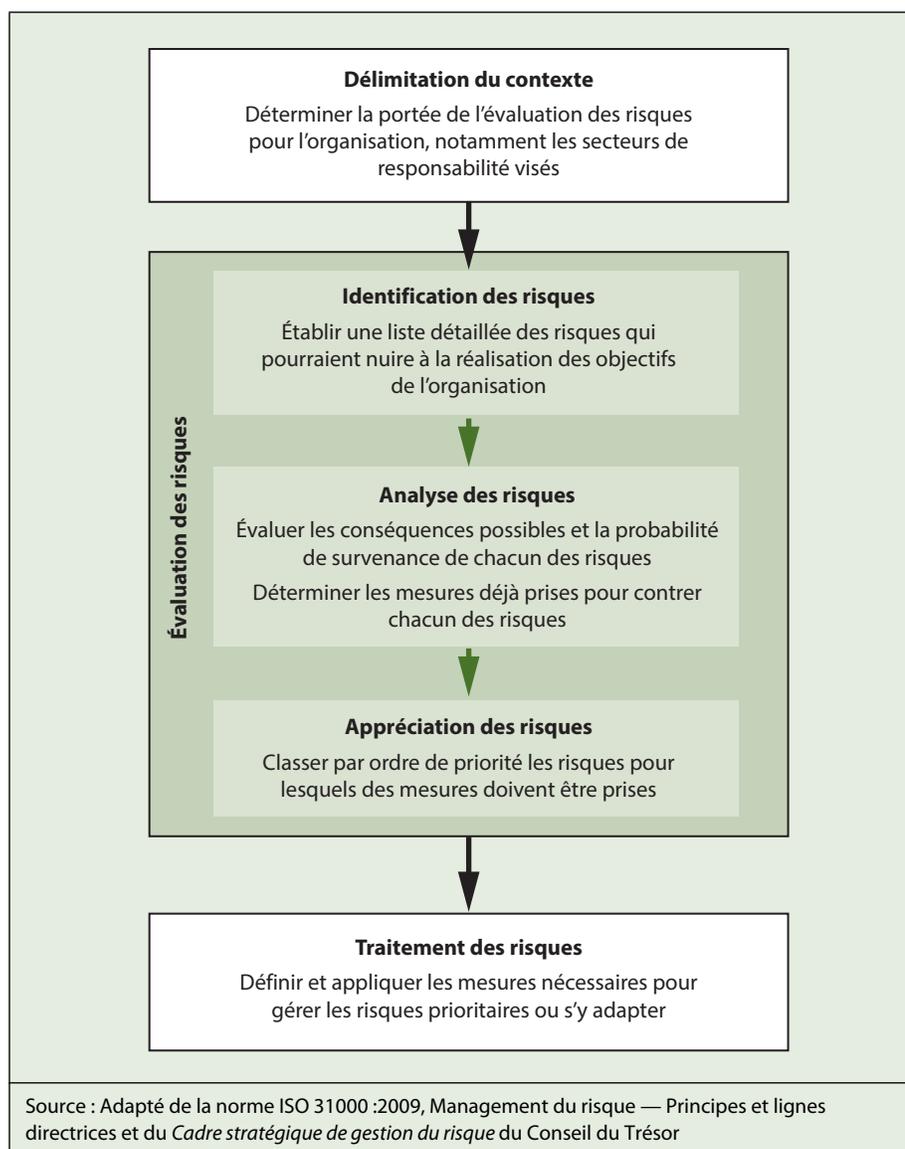
2.48 Dans l'ensemble, nous avons constaté que peu de ministères et organismes fédéraux avaient évalué les risques liés aux changements climatiques dans leurs secteurs de responsabilité ou pris les mesures qui s'imposaient. De fait, sur les 19 ministères et organismes visés par l'audit, 5 avaient évalué et géré les risques liés à leur mandat. Les 14 autres entités n'avaient pas entièrement évalué les risques liés aux changements climatiques qui les concernent, même si plusieurs avaient pris certaines mesures d'adaptation.

2.49 Ces constatations sont importantes parce qu'il est plus efficace et moins coûteux de planifier de façon proactive des mesures d'adaptation que de réagir aux impacts des changements climatiques à mesure qu'ils surviennent. Pour être prêtes à composer avec les changements climatiques, les organisations fédérales doivent gérer les risques qui pourraient les empêcher de s'acquitter de leur mandat.

Contexte

2.50 Presque tous les ministères fédéraux sont exposés à des impacts découlant des changements climatiques. Le *Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation* précise que les ministères et organismes fédéraux doivent intégrer de façon proactive l'adaptation aux changements climatiques à leurs programmes et services. Ils devraient donc connaître les risques qui menacent leur mandat et adapter leurs politiques et pratiques en fonction de leurs évaluations des vulnérabilités. Cela est conforme au *Cadre stratégique de gestion du risque* du Conseil du Trésor (voir la pièce 2.3).

Pièce 2.3 Processus de gestion des risques servant à identifier, à évaluer et à traiter les risques liés aux changements climatiques dans les ministères et organismes



2.51 Certaines organisations pourraient décider d'intégrer l'adaptation à leurs politiques et processus décisionnels plutôt que de mettre en œuvre des mesures d'adaptation indépendantes. Toutefois, pour réaliser l'objectif du *Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation*, à savoir intégrer l'adaptation à la gestion des risques organisationnels, il est important de faire ressortir de façon explicite les possibilités liées à l'adaptation et de définir la manière dont elles influencent l'examen des politiques et des projets, leur classement par ordre de priorité et les résultats attendus. Pour intégrer l'adaptation aux politiques et programmes en vigueur et s'y préparer, il faut faire preuve de prévoyance et – comme pour tout autre problème – bien comprendre les risques.

Cinq ministères et organismes ont évalué les risques liés aux changements climatiques dans leurs secteurs de responsabilité et pris des mesures pour les contrer

Ce que nous avons constaté

2.52 Nous avons constaté que 5 ministères et organismes sur les 19 que nous avons examinés avaient évalué les risques liés aux changements climatiques dans leurs secteurs de responsabilité, les avaient intégrés à leurs activités élargies d'évaluation des risques organisationnels et avaient mis en œuvre des mesures pour les contrer.

2.53 Notre analyse à l'appui de cette constatation rend compte de ce que nous avons examiné et porte sur :

- les évaluations des risques menées pour s'adapter aux changements climatiques;
- les mesures prises pour contrer les risques identifiés.

Importance de cette constatation

2.54 Cette constatation est importante parce qu'il est essentiel de comprendre les risques potentiels liés aux changements climatiques pour pouvoir assurer la résilience climatique des programmes et services publics fédéraux. Chaque organisation fédérale doit gérer les risques qui pourraient nuire à sa capacité à s'acquitter de son mandat, comme le prévoit le *Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation*.

Recommandation

2.55 Nous n'avons pas présenté de recommandation relativement au secteur examiné.

Analyse à l'appui de la constatation

2.56 **Ce que nous avons examiné** — Nous avons examiné 19 ministères et organismes fédéraux en vue de déterminer s'ils avaient identifié et évalué les risques liés aux changements climatiques dans leurs secteurs de responsabilité et pris des mesures pour les contrer.

2.57 Les évaluations des risques menées pour s'adapter aux changements climatiques — Nous avons constaté que cinq ministères fédéraux – Affaires autochtones et du Nord Canada, Pêches et Océans Canada, Ressources naturelles Canada, Santé Canada et Transports Canada – avaient réalisé des évaluations complètes des risques et intégré l'adaptation à leurs programmes et activités. Les évaluations ministérielles réalisées décrivaient les plus importants risques liés aux changements climatiques et cernaient les secteurs de programmes les plus susceptibles d'être touchés.

- **Affaires autochtones et du Nord Canada** — En 2011, le Ministère a établi un tableau de correspondance entre les impacts possibles des changements climatiques et ses activités ministérielles, notamment les programmes pour le Nord et les infrastructures communautaires. Son évaluation des risques a permis de faire ressortir diverses vulnérabilités, dont l'appauvrissement des ressources alimentaires en raison de changements aux ressources hydriques et aux écosystèmes.
- **Pêches et Océans Canada** — En 2005, le Ministère a recensé les plus grands risques qui menaçaient son mandat et il a affiné son analyse en 2012. Parmi les risques identifiés, il y avait des impacts négatifs possibles sur les écosystèmes, les stocks de poissons, la sécurité et la navigabilité des cours d'eau, de même que des impacts sur les infrastructures, comme les ports pour les petits bateaux et les biens de la Garde côtière canadienne.
- **Ressources naturelles Canada** — En 2010, une évaluation ministérielle a permis d'identifier 14 risques qui menaçaient les divers secteurs du mandat du Ministère, notamment les forêts, les mines et le secteur énergétique. Parmi les risques relevés, il y avait l'accroissement de l'intensité et de la fréquence des feux de forêt et des inondations, l'élévation du niveau de la mer et le dégel du pergélisol. Ces risques pourraient avoir une incidence sur la viabilité de divers projets de mise en valeur des ressources, notamment leur accessibilité et leur distribution. Le Ministère a depuis pris des mesures pour gérer les risques les plus importants en mettant à jour sa planification des risques organisationnels.
- **Santé Canada** — En 2015, le Ministère a évalué les risques liés aux changements climatiques qui pesaient sur ses programmes et ses activités ainsi que sur la santé de la population canadienne. Santé Canada a identifié et classé 39 risques qui visaient l'organisation dans son ensemble ou les programmes et il a déterminé que six d'entre eux étaient des priorités nécessitant de prendre des mesures. Parmi les risques élevés qui ont été relevés, il y avait des inondations graves qui pourraient perturber des services essentiels, des phénomènes météorologiques extrêmes qui pourraient complexifier la planification des mesures d'urgence et le fait que le Ministère pourrait devoir apporter un soutien additionnel aux

collectivités inuites et des Premières Nations pour assurer la salubrité des aliments traditionnels et la sécurité des populations.

- **Transports Canada** — En 2012, le Ministère a évalué les impacts possibles des changements climatiques sur ses actifs, ses activités réglementaires et ses programmes. Il a notamment relevé les risques suivants : les impacts de l'élévation du niveau de la mer et de l'aggravation des ondes de tempête sur certains ports, et le dégel du pergélisol aux aéroports du Nord. En 2017, Transports Canada et Ressources naturelles Canada ont publié le rapport intitulé *Risques climatiques et pratiques en matière d'adaptation pour le secteur canadien des transports 2016*, qui contenait des données à jour sur les risques climatiques dans le secteur des transports au Canada. Le rapport indique également les pratiques d'adaptation qui sont en vigueur ou possibles.

2.58 **Les mesures prises pour contrer les risques identifiés** — Nous avons constaté que ces cinq mêmes ministères – Affaires autochtones et du Nord Canada, Pêches et Océans Canada, Ressources naturelles Canada, Santé Canada et Transports Canada – avaient fait des progrès pour contrer les risques liés aux changements climatiques qu'ils avaient identifiés.

- **Affaires autochtones et du Nord Canada** — Depuis 2008, dans le cadre de son programme d'adaptation aux changements climatiques, le Ministère aide les collectivités inuites, des Premières Nations et du Nord à évaluer leurs vulnérabilités face aux changements climatiques et à renforcer la résilience de leurs infrastructures aux phénomènes météorologiques extrêmes. À la suite de son évaluation des risques, le Ministère a modifié ses programmes pour cibler la gestion des infrastructures et des situations d'urgence.
- **Pêches et Océans Canada** — Dans le cadre de son Programme des services d'adaptation aux changements climatiques en milieu aquatique, le Ministère a réalisé 38 projets de recherche et élaboré 22 outils d'adaptation pour surveiller et étudier les impacts des changements climatiques sur les pêches, les écosystèmes aquatiques, les littoraux et les infrastructures côtières du pays. Les projets de recherche du Ministère ont approfondi les connaissances, et les outils connexes ont contribué à l'intégration des considérations relatives aux changements climatiques à ses programmes et politiques. La pièce 2.4 présente des exemples concrets d'outils d'adaptation qui ont été élaborés et appliqués.
- **Ressources naturelles Canada** — Pour composer avec l'élévation du niveau de la mer et la dégradation du pergélisol, le Ministère a fourni son expertise géoscientifique aux responsables de l'aménagement du territoire et à l'industrie dans le cadre de son Programme de géoscience des changements climatiques. Ce programme vise à appuyer la gestion des risques liés à la mise en valeur des ressources naturelles dans le Nord.

Pièce 2.4 Pêches et Océans a pris des mesures pour lutter contre la vulnérabilité des infrastructures côtières dans le cadre de son programme des ports pour petits bateaux

Le Canada possède l'un des plus longs littoraux au monde. Plusieurs zones côtières ont une grande importance sur le plan économique, social, historique ou environnemental. Or, les impacts des changements climatiques – dont l'élévation du niveau de la mer et le réchauffement des eaux, l'acidification croissante des océans et la dégradation de la banquise et du pergélisol – posent des défis considérables.

Dans le cadre de son programme des ports pour petits bateaux, Pêches et Océans Canada gère plus de 750 ports désignés pour la pêche commerciale qui abritent environ 7000 structures dont la valeur de remplacement est de 5,2 milliards de dollars. Le Ministère a déterminé que l'endommagement de ces infrastructures en raison des changements climatiques constituait un risque élevé.

Pour contrer ce risque, le Ministère a mis au point des outils d'adaptation aux changements climatiques pour les infrastructures côtières. Il a notamment élaboré deux outils fondés sur le Web. L'Outil canadien d'adaptation aux niveaux d'eau extrêmes donne des projections de la hausse du niveau de la mer dans les années à venir. L'Indice national de vulnérabilité des infrastructures côtières, quant à lui, combine des données environnementales, des données techniques sur les ports et des données socioéconomiques pour mesurer la vulnérabilité relative des ports aux effets regroupés des changements climatiques. Ces outils aident les ingénieurs et les gestionnaires à planifier l'affectation des ressources aux projets d'adaptation les plus utiles.

Exemple : Havre Margaree, Nouvelle-Écosse

Un exemple de l'application de l'Outil canadien d'adaptation aux niveaux d'eau extrêmes dans le havre Margaree (Nouvelle-Écosse) est illustré ci-dessous. L'élévation du niveau de la mer et l'aggravation des ondes de tempête avaient endommagé les infrastructures portuaires. En 2010, la digue a cédé et la majeure partie des installations a été submergée. Grâce aux données fournies par l'Outil, le Ministère a relevé la digue de 0,7 mètre en 2016 pour faire face à la hausse du niveau de la mer prévue pendant la durée de vie opérationnelle de la structure.



Havre Margaree (2010) : Bris de la digue à la suite de l'élévation du niveau de la mer



Havre Margaree (2016) : Digue relevée de 0,7 m

Source : Adapté de données fournies par Pêches et Océans Canada

Photos : Pêches et Océans Canada

- **Santé Canada** — Pour contrer les impacts des changements climatiques sur les ressources alimentaires traditionnelles et la santé des collectivités inuites et des Premières Nations, le Ministère a financé 36 projets relatifs à la salubrité alimentaire dans les collectivités du Nord, qui comprenaient notamment des outils décisionnels et des activités de renforcement des capacités. Toutefois, il reste des efforts à accomplir pour contrer les autres risques prioritaires relevés par le Ministère.
- **Transports Canada** — Le Ministère et ses partenaires ont effectué des évaluations techniques des infrastructures dans trois aéroports du Nord en vue de déterminer les vulnérabilités possibles à l'évolution du climat. Transports Canada appuie également la recherche visant à renforcer la fiabilité des activités ferroviaires par temps froid.

2.59 Nous avons constaté que ces cinq ministères possédaient des caractéristiques communes. Ils ont chacun examiné les impacts des changements climatiques pertinents pour déterminer la façon dont ces changements pourraient toucher la mise en œuvre des programmes, les infrastructures, les bénéficiaires des programmes et les autres parties prenantes. Dans la plupart des cas, ces ministères ont aussi classé par ordre de priorité les risques climatiques relevés et les ont officiellement intégrés à leur processus global de gestion des risques organisationnels. Transports Canada a été plus loin en définissant un plan d'action pour lutter contre les changements climatiques, qui définit les objectifs, les résultats attendus, les rôles et responsabilités, les mesures à prendre et les calendriers de mise en œuvre.

2.60 La pièce 2.5 présente des exemples d'impacts des changements climatiques, de risques relevés et de mesures d'adaptation prises par ces ministères.

Pièce 2.5 Cinq ministères ont évalué les impacts des changements climatiques et les risques connexes et ont défini des mesures pour les contrer

Ministère	Exemples d'impacts identifiés	Exemples de risques pour le mandat relevés	Exemples de mesures prises
Affaires autochtones et du Nord Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Dégel du pergélisol • Augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes • Changements dans les ressources hydriques et la dynamique des glaces • Changements à la structure et aux fonctions des écosystèmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Vulnérabilité et défaillance des infrastructures (routes, habitations et services publics) • Baisse de la qualité, de la quantité et de la disponibilité de l'eau potable • Modifications de l'habitat ayant des impacts sur l'écologie, la chasse et la pêche 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement accordé aux évaluations des risques liés aux changements climatiques et à la planification de mesures d'adaptation dans les collectivités inuites, des Premières Nations et du Nord • Mobilisation des habitants du Nord et des experts en vue d'établir de nouvelles normes pour les infrastructures, qui tiennent compte de l'incidence du pergélisol sur les fondations

Pièce 2.5 Cinq ministères ont évalué les impacts des changements climatiques et les risques connexes et ont défini des mesures pour les contrer (suite)

Ministère	Exemples d'impacts identifiés	Exemples de risques pour le mandat relevés	Exemples de mesures prises
Pêches et Océans Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Changements dans la température de l'eau, son abondance, sa qualité, sa composition et les courants • Augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes et modifications des trajectoires des tempêtes • Évolution de la couverture de glace et de la banquise 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation des écosystèmes et des pêches • Augmentation de la demande de secours dans les situations d'urgence • Dommages causés aux infrastructures • Changements de l'accessibilité et de la navigabilité des cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Recherches sur les impacts des changements climatiques sur les écosystèmes d'eau douce et marins dans l'Arctique • Données et cartes publiées en ligne pour appuyer les processus décisionnels en matière d'adaptation dans les collectivités côtières
Ressources naturelles Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de pergélisol, érosion et évolution du cycle gel-dégel, de la banquise et des phénomènes météorologiques extrêmes • Accroissement du nombre d'espèces envahissantes et de feux de forêt 	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts des changements climatiques qui pourraient limiter l'accès aux ressources naturelles et nuire aux collectivités et à l'industrie • Manque de connaissances et d'expertise sur l'adaptation pour prendre des décisions éclairées 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une plateforme d'adaptation favorisant les travaux menés en collaboration sur les mesures d'adaptation prioritaires avec les intervenants, y compris ceux du secteur des ressources naturelles • Expertise géoscientifique fournie aux responsables de l'aménagement des sols, dans le cadre du Programme de géoscience des changements climatiques
Santé Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes • Destruction des récoltes, du bétail et des populations d'animaux marins • Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'apporter un soutien additionnel aux collectivités inuites et des Premières Nations pour régler des questions relatives à la salubrité des aliments traditionnels et la sécurité des populations • Augmentation de la demande de services lors d'urgences causées par des phénomènes météorologiques extrêmes et des épidémies 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement accordé à des projets de sécurité alimentaire dans les collectivités du Nord • Ateliers destinés aux organisations inuites et des Premières Nations sur les risques sanitaires associés aux changements climatiques

Pièce 2.5 Cinq ministères ont évalué les impacts des changements climatiques et les risques connexes et ont défini des mesures pour les contrer (suite)

Ministère	Exemples d'impacts identifiés	Exemples de risques pour le mandat relevés	Exemples de mesures prises
Transports Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Dégel du pergélisol • Modification de l'état de la banquise • Hausse du niveau de la mer et aggravation des ondes de tempête 	<ul style="list-style-type: none"> • Dommages causés aux infrastructures côtières • Perturbations des services et dommages causés aux infrastructures de transport (par exemple routes et ponts) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'études sur les conditions actuelles et futures du trafic maritime dans l'Arctique compte tenu de l'évolution de l'état des glaces • Utilisation de satellites pour surveiller la stabilité et les mouvements des ponts, qui dépendent de divers facteurs, dont les changements climatiques

Quatorze ministères et organismes n'ont pas entièrement évalué les risques liés aux changements climatiques dans leurs secteurs de responsabilité

Ce que nous avons constaté

2.61 Nous avons constaté que neuf ministères et organismes n'avaient pas entièrement évalué les risques liés aux changements climatiques dans leurs secteurs de responsabilité. Chacune de ces entités a plutôt intégré de manière générale les changements climatiques comme un facteur d'influence dans ses documents de gestion des risques organisationnels. Les neuf ministères et organismes concernés sont :

- Affaires mondiales Canada;
- l'Agence canadienne d'inspection des aliments;
- l'Agence de la santé publique du Canada;
- Agriculture et Agroalimentaire Canada;
- la Défense nationale;
- Environnement et Changement climatique Canada;
- Infrastructure Canada;
- Parcs Canada;
- Sécurité publique Canada.

2.62 Nous avons aussi constaté que deux autres ministères – Innovation, Sciences et Développement économique Canada et Services publics et Approvisionnement Canada – n'avaient pas du tout évalué les risques liés aux changements climatiques dans leurs secteurs de responsabilité.

2.63 Enfin, trois organismes centraux – le Bureau du Conseil privé, le ministère des Finances Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada – nous ont indiqué que leurs secteurs de responsabilité touchés

par les impacts des changements climatiques étaient limités. Nous avons constaté que les directives et outils utilisés pour examiner les projets de politiques, de plans et de programmes présentés par les autres organisations fédérales ne favorisaient pas la prise en compte explicite et proactive des impacts des changements climatiques.

2.64 Notre analyse à l'appui de cette constatation rend compte de ce que nous avons examiné et porte sur :

- une prise en compte incomplète de l'adaptation dans les processus de gestion des risques organisationnels : neuf organisations fédérales;
- des processus de gestion des risques organisationnels ne prenant pas en compte l'adaptation : deux organisations fédérales;
- l'absence de mesures pour évaluer officiellement les risques climatiques;
- l'examen par les organismes centraux des projets de politiques, de plans et de programmes : trois organisations fédérales.

Importance de cette constatation

2.65 Cette constatation est importante parce qu'il est difficile de gérer correctement les risques liés aux changements climatiques sans une bonne compréhension de ceux-ci. Or, s'ils ne tiennent pas compte de ces risques, les organismes centraux du gouvernement fédéral ne peuvent pas examiner en bonne et due forme les projets de politiques et de programmes des ministères et organismes.

Recommandations

2.66 Nos recommandations relativement au secteur examiné sont présentées aux paragraphes 2.74 et 2.77.

Analyse à l'appui de la constatation

2.67 **Ce que nous avons examiné** — Nous avons examiné les ministères et organismes visés par l'audit en vue de déterminer s'ils avaient identifié, évalué et contrôlé les risques liés aux changements climatiques dans leurs secteurs de responsabilité.

2.68 **Une prise en compte incomplète de l'adaptation dans les processus de gestion des risques organisationnels : neuf organisations fédérales** — Nous avons constaté que neuf ministères et organismes n'avaient pas entièrement évalué les risques liés aux changements climatiques dans leurs secteurs de responsabilité. Aucun n'a fourni d'information précise sur les conséquences possibles des changements climatiques, la probabilité de leur survenance ou leur ampleur. Chaque ministère ou organisme a cependant intégré les changements climatiques de manière générale dans ses documents de gestion des risques organisationnels, simplement comme un des nombreux facteurs pouvant contribuer aux crises, aux menaces et aux désastres naturels.

2.69 Même si l'Agence de la santé publique du Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et la Défense nationale n'ont pas évalué les risques climatiques dans tous leurs secteurs de responsabilité, ils ont pris des mesures pour contrer certains impacts des changements climatiques décrits dans leurs documents de gestion des risques organisationnels :

- L'Agence de la santé publique du Canada a examiné les impacts des changements climatiques sur la santé de la population canadienne, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes, les maladies d'origine hydrique, la salubrité des aliments et la santé mentale. L'Agence a aussi déterminé que les changements climatiques contribuaient au risque de maladies infectieuses. Elle a par conséquent pris des mesures pour surveiller, prédire et réduire les menaces posées par diverses maladies, comme le virus du Nil occidental et la maladie de Lyme.
- La Défense nationale a reconnu que les changements climatiques et la fonte de la banquise dans l'Arctique qui en résulte faciliteront de plus en plus l'accès à cette région. Il pourrait donc être nécessaire d'accroître les services de recherche et sauvetage et la surveillance, et de renforcer les exigences visant à assurer la sécurité du territoire canadien. Pour maîtriser le risque de perturbations de ses opérations dans le Nord, le Ministère a lancé l'Opération NANOOK, qui vise à former le personnel militaire pour qu'il puisse répondre à des menaces liées à la sécurité et à l'environnement.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada a déterminé que les changements climatiques contribuaient aux crises causées par des catastrophes, comme les sécheresses et les orages violents. Afin de contrer le risque de sécheresse et les pertes qui en résultent, le Ministère a examiné l'aide financière qu'il verse aux agriculteurs dans le cadre de ses programmes de gestion des risques de l'entreprise pour veiller à offrir un appui adéquat aux producteurs agricoles qui font face à de telles crises.

2.70 Nous avons constaté qu'Affaires mondiales Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Infrastructure Canada, Parcs Canada et Sécurité publique Canada n'avaient lié aucune de leurs activités de façon explicite à des facteurs de risques climatiques relevés dans leurs documents de gestion des risques organisationnels. Même s'ils ont défini certaines mesures d'adaptation aux impacts des changements climatiques, ces mesures étaient peu avancées ou de portée limitée.

2.71 Nous avons constaté qu'Environnement et Changement climatique Canada avait mené des travaux préliminaires pour intégrer l'adaptation à ses processus de gestion des risques organisationnels. Le Ministère a notamment inscrit les changements climatiques dans un répertoire des risques organisationnels et commencé à faire une évaluation officielle des

risques climatiques dans ses secteurs de responsabilité, mais ne l'a pas terminée. Ces travaux préliminaires n'ont pas abouti à la mise en œuvre de mesures d'adaptation.

2.72 Des processus de gestion des risques organisationnels ne prenant pas en compte l'adaptation : deux organisations fédérales — Nous avons constaté que deux autres ministères, à savoir Innovation, Sciences et Développement économique Canada et Services publics et Approvisionnement Canada, n'avaient pas du tout pris en compte les risques climatiques dans leurs documents de gestion des risques organisationnels ni démontré qu'ils avaient évalué ces risques. Même si ces ministères ont appuyé certaines initiatives liées à l'adaptation, elles ont été menées hors du contexte de la gestion des risques organisationnels.

2.73 L'absence de mesures pour évaluer officiellement les risques climatiques — L'absence d'orientation claire et de plan d'action visant la mise en œuvre du *Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation* a contribué à l'inaction de la plupart des ministères et organismes que nous avons examinés, qui n'ont pas évalué en bonne et due forme les risques climatiques ni pris de mesure pour les contrer. Le gouvernement s'est donc retrouvé en grande partie dans l'ignorance de ses vulnérabilités aux changements climatiques.

2.74 Recommandation — Les ministères et organismes suivants devraient identifier, évaluer, classer par ordre de priorité et contrer les risques liés aux changements climatiques dans leurs secteurs de responsabilité :

- Affaires mondiales Canada;
- l'Agence canadienne d'inspection des aliments;
- l'Agence de la santé publique du Canada;
- Agriculture et Agroalimentaire Canada;
- la Défense nationale;
- Environnement et Changement climatique Canada;
- Infrastructure Canada;
- Innovation, Sciences et Développement économique Canada;
- Parcs Canada;
- Sécurité publique Canada;
- Services publics et Approvisionnement Canada.

Réponse d'Affaires mondiales Canada — *Recommandation acceptée.* Affaires mondiales Canada va s'assurer que les changements climatiques soient pris en compte lors de l'identification des risques opérationnels pour les programmes dans le Répertoire des programmes du ministère, ainsi

que lors de l'établissement de priorités par rapport à ces mêmes risques. Les activités liées à cette recommandation seront terminées d'ici le mois d'avril 2018.

Réponse de l'Agence canadienne d'inspection des aliments —
Recommandation acceptée. En plus de créer divers profils de risque en lien avec son mandat, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a entrepris de rafraîchir son profil de risque organisationnel, lequel tiendra compte des risques liés aux changements climatiques. L'Agence canadienne d'inspection des aliments utilisera le profil de risque organisationnel ainsi que d'autres produits de renseignements sur les risques pour éclairer les priorités de l'organisation et des programmes. Les profils de risque permettront aussi d'identifier plus facilement les rajustements devant être apportés aux plans ou les nouvelles mesures devant être adoptées pour atténuer les risques. Ces travaux seront complétés d'ici le 31 mars 2018.

Réponse de l'Agence de la santé publique du Canada —
Recommandation acceptée. L'Agence de la santé publique du Canada s'appuiera sur, renforcera et améliorera les processus existants utilisés pour identifier, évaluer, hiérarchiser et traiter les risques liés au changement climatique liés à ses domaines de responsabilité. Ces travaux seront terminés d'ici le 31 mars 2018.

Réponse d'Agriculture et Agroalimentaire Canada —
Recommandation acceptée. Agriculture et Agroalimentaire Canada continuera d'évaluer et de contrer les risques liés aux changements climatiques qui pèsent sur le secteur et le Ministère, et d'approfondir les évaluations déjà effectuées. Pour ce faire, il continuera d'intégrer et de documenter plus amplement les risques liés aux changements climatiques et les programmes visant à atténuer les impacts des changements climatiques dans son profil ministériel des risques. Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture – le prochain cadre stratégique fédéral-provincial et territorial pour l'agriculture, qui sera lancé en avril 2018 – Agriculture et Agroalimentaire Canada et les provinces et territoires ont fait de l'adaptation aux changements climatiques une de leurs priorités. Agriculture et Agroalimentaire Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, s'appuiera sur les programmes en vigueur en vue de recenser en continu les risques liés aux changements climatiques qui menacent le secteur agricole et agroalimentaire, de les classer par ordre de priorité et de les contrer. D'ici à décembre 2018, le Ministère examinera, classera par ordre de priorité, recensera et documentera mieux les mesures d'adaptation pour contrer les risques climatiques actuels qui sont en constante évolution dans son secteur de responsabilité.

Réponse de la Défense nationale — Recommandation acceptée. La politique de défense du Canada : forte, sûre, engagée reconnaît le changement climatique comme un facteur clé qui contribue à la

complexité croissante des opérations. La Défense nationale documentera comment le changement climatique pourrait affecter ses opérations d'ici avril 2019. Les risques identifiés reliés à l'adaptation aux répercussions du changement climatique seront incorporés dans ses activités ministérielles de gestion des risques. Au fur et à mesure que ses évaluations des risques seront affinées, le Ministère adoptera des mesures d'adaptation aux changements climatiques conformément aux décisions ministérielles en matière de gestion des risques.

Réponse d'Environnement et changement climatique Canada — Recommandation acceptée. Environnement et Changement climatique Canada entreprendra une évaluation des risques posés par les changements climatiques pour les programmes et activités clés du Ministère et déterminera les mesures qui pourraient être mises en œuvre pour atténuer ces risques.

Réponse d'Infrastructure Canada — Recommandation acceptée. Infrastructure Canada s'est engagé à s'attaquer aux défis liés aux changements climatiques en collaborant avec ses partenaires provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones. À cette fin, le Ministère a, en 2017, conclu une entente avec la Fédération canadienne des municipalités pour mettre en œuvre le Programme d'innovation et de technologie en matière de changement climatique dans les municipalités, lequel appuie l'intégration des objectifs d'atténuation et d'adaptation en matière de changements climatiques à la planification des investissements dans les infrastructures municipales. Le Ministère conclura également des ententes bilatérales intégrées avec les provinces et les territoires en vue d'investir 33 milliards de dollars dans les infrastructures fédérales, dont 9,2 milliards de dollars appuieront les projets d'infrastructures verts tels que des projets visant à faire face aux changements climatiques. De plus, une perspective climatique sera appliquée de façon plus générale à tous les volets de financement dans le cadre des ententes, afin d'encourager la prise en compte des changements climatiques dans la planification des projets.

Par ailleurs, le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes de 2 milliards de dollars sera lancé en 2017-2018, en vue de financer des projets d'infrastructure de grande envergure qui appuient l'atténuation des catastrophes naturelles et des phénomènes météorologiques extrêmes ainsi que l'amélioration de la résilience aux changements climatiques.

Finalement, en ce qui a trait à la gestion de ses responsabilités ministérielles, le Ministère continuera d'évaluer les risques liés aux changements climatiques et de veiller à ce que les évaluations de ses activités de gestion des risques soient clairement intégrées et documentées, et ce, dès l'automne 2017.

Réponse d’Innovation, Sciences et Développement économique Canada — *Recommandation acceptée.* Innovation, Sciences et Développement économique Canada continuera à utiliser son Cadre de gestion intégrée du risque, lequel indique et évalue les principaux risques à l’échelle du Ministère, et établit les activités d’atténuation. À l’aide de ce cadre, et conformément aux directives du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et des conseils d’Environnement et Changement climatique Canada, le Ministère renforcera les processus existants afin de cerner, d’évaluer, de prioriser et de gérer les risques liés aux changements climatiques dans ses domaines de compétences.

Réponse de Parcs Canada — *Recommandation acceptée.* Parcs Canada s’engage à identifier, évaluer et prioriser les risques liés aux changements climatiques dans tous les champs de responsabilité de l’Agence, et à prendre les moyens d’y faire face. En s’appuyant sur ses politiques et programmes existants, tel le Programme de conservation et de restauration, l’Agence préparera d’ici l’automne 2019 une évaluation globale des risques liés aux changements climatiques et des mesures d’atténuation nécessaires.

Réponse de Sécurité publique Canada — *Recommandation acceptée.* Sécurité publique Canada veillera à ce que ses documents organisationnels sur les risques reflètent les risques liés aux changements climatiques qui se rattachent à son secteur de responsabilité.

Réponse de Services publics et Approvisionnement Canada — *Recommandation acceptée.* Services publics et Approvisionnement Canada procédera à une évaluation des risques liés à l’adaptation aux changements climatiques pour ce qui est des activités et des programmes susceptibles d’être touchés par les changements climatiques. Les plans d’atténuation seront élaborés en fonction de la tolérance aux risques et de la volonté du Ministère. De plus, dans la prochaine version du Profil de risque ministériel de Services publics et Approvisionnement Canada, les changements climatiques seront identifiés explicitement comme facteurs de risque.

2.75 L’examen par les organismes centraux des projets de politiques, de plans et de programmes : trois organisations fédérales — Contrairement aux ministères et organismes qui sont responsables ou assurent la gestion d’actifs, de programmes ou de services touchés par les changements climatiques, les trois organismes centraux examinés – le Bureau du Conseil privé, le ministère des Finances Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada – sont chargés de donner suite aux projets des autres ministères et organismes fédéraux. Le *Cadre stratégique fédéral sur l’adaptation* vise à faire progresser l’intégration explicite et proactive de considérations en matière d’adaptation dans les processus fédéraux, afin que la planification et l’établissement de programmes sur l’adaptation se fassent dans le cadre des activités menées en continu par le gouvernement fédéral.

2.76 Même si les organismes centraux disposent de directives et d'outils, notamment les **évaluations environnementales stratégiques**, qui ont été conçus pour garantir que les ministères et organismes tiennent compte des effets de leurs projets sur l'environnement, les audits que nous avons réalisés au cours des trois dernières années ont révélé que la plupart des projets de politiques, de plans et de programmes n'étaient pas adéquatement soumis à des évaluations environnementales stratégiques. Nos dernières constatations à ce sujet sont présentées dans les *Rapports de la commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada* (automne 2017) rapport 4, « Progrès réalisés par les ministères et organismes dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable ». De plus, nous avons constaté que les impacts des changements climatiques n'avaient pas été pris en compte de manière explicite et proactive dans les directives sur les évaluations environnementales stratégiques des organismes centraux.

2.77 **Recommandation** — Les organismes centraux, notamment le Bureau du Conseil privé, le ministère des Finances Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, devraient remanier les directives et les outils qui servent à l'examen des programmes, des plans et des politiques afin d'encourager les organisations fédérales à tenir compte de manière explicite des impacts des changements climatiques et des mesures d'adaptation dans le cadre des activités menées en continu par le gouvernement fédéral.

Réponse du Bureau du Conseil privé — *Recommandation acceptée. Conformément à la réponse qu'il a donnée à la recommandation formulée dans l'audit des progrès ministériels dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable, le Bureau du Conseil privé examinera et mettra à jour son outil de diligence raisonnable et ses directives d'ici à septembre 2017, pour y inclure une question à savoir si un ministère ou un organisme a réalisé une évaluation ou une analyse environnementale préliminaire. Aux termes des exigences actualisées sur la diligence raisonnable du Bureau, les ministères et organismes devront confirmer qu'ils ont pris en compte les changements climatiques, notamment leurs impacts, lors de leur évaluation ou analyse environnementale préliminaire, le cas échéant.*

Réponse du ministère des Finances Canada — *Recommandation acceptée. Le ministère des Finances Canada accepte de collaborer avec les autres organismes centraux pour garantir la prise en compte explicite et*

Évaluation environnementale stratégique — Une évaluation environnementale de projets de politiques, de plans et de programmes qui vise à intégrer des facteurs environnementaux dans l'élaboration des politiques publiques et les décisions stratégiques. Cette évaluation vise également à renforcer la reddition de comptes et la confiance du public dans le fait que les décisions du gouvernement fédéral sont prises en tenant compte des incidences potentielles sur l'environnement.

proactive des impacts des changements climatiques dans les directives et les outils qui servent actuellement à examiner les programmes, les plans et les politiques prévoyant des mesures d'adaptation.

Réponse du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada —
Recommandation acceptée. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada continuera de collaborer avec les ministères et organismes afin de contribuer à faciliter l'application du processus d'évaluation stratégique des évaluations environnementales aux propositions qui sont présentées au Conseil du Trésor. Tel qu'il a déjà été souligné, le Secrétariat élaborera d'autres lignes directrices à l'intention des ministères l'an prochain, et ce, afin de faire en sorte que les ministères démontrent clairement que la section pertinente de la directive du Cabinet a été entièrement prise en compte et, si cela est justifié, que les facteurs environnementaux, dont les répercussions des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ont été pris en compte dans l'ensemble des propositions soumises à l'approbation du Conseil du Trésor.

Conclusion

2.78 Nous avons conclu qu'Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec d'autres partenaires fédéraux, n'avait pas fourni un leadership adéquat pour faire progresser l'adaptation aux impacts des changements climatiques au sein du gouvernement fédéral. Même si le *Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation* et le récent *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques* ont posé les fondements d'une action en ce sens, aucun plan d'action ni orientation claire n'avaient été établis pour s'assurer que le gouvernement fédéral intègre les considérations relatives aux changements climatiques dans ses propres programmes, politiques et activités.

2.79 La plupart des ministères et organismes fédéraux que nous avons examinés n'ont pas pris de mesures appropriées d'adaptation aux impacts des changements climatiques en évaluant et en gérant les risques climatiques qui pèsent sur leurs programmes, politiques, actifs et activités. Le gouvernement fédéral n'a donc pas pu démontrer qu'il faisait des progrès dans l'adaptation aux impacts des changements climatiques. Il est nécessaire que le gouvernement fédéral renforce son leadership à cet égard.

À propos de l'audit

Le présent rapport de certification indépendant sur le leadership du gouvernement fédéral en matière d'adaptation aux changements climatiques a été préparé par le Bureau du vérificateur général du Canada. La responsabilité du Bureau était de donner de l'information, une assurance et des avis objectifs au Parlement en vue de l'aider à examiner soigneusement la gestion que fait le gouvernement des ressources et des programmes et d'exprimer une conclusion, à savoir si les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour s'adapter aux impacts des changements climatiques étaient conformes, dans tous leurs aspects importants, aux critères applicables.

Tous les travaux effectués dans le cadre du présent audit ont été réalisés à un niveau d'assurance raisonnable conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3001 – Missions d'appréciation directe de Comptables professionnels agréés (CPA) Canada, qui est présentée dans le Manuel de CPA Canada – Certification.

Le Bureau applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1 et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Lors de la réalisation de nos travaux d'audit, nous nous sommes conformés aux règles sur l'indépendance et aux autres règles de déontologie du code de déontologie de CPA Ontario et du *Code des valeurs, d'éthique et de conduite professionnelle du Bureau du vérificateur général du Canada*. Ces deux codes reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Conformément à notre processus d'audit, nous avons obtenu ce qui suit de la direction :

- la confirmation de sa responsabilité à l'égard de l'objet considéré;
- la confirmation que les critères étaient valables pour la mission;
- la confirmation qu'elle nous a fourni toutes les informations dont elle a connaissance et qui lui ont été demandées ou qui pourraient avoir une incidence importante sur les constatations ou la conclusion contenues dans le présent rapport;
- la confirmation que les constatations figurant dans le présent rapport étaient fondées sur des faits.

Objectifs de l'audit

Les objectifs de l'audit consistaient à :

- déterminer si Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec ses partenaires fédéraux, avait pris des mesures appropriées pour diriger les initiatives fédérales d'adaptation aux impacts des changements climatiques;
- déterminer si les ministères et organismes fédéraux sélectionnés avaient pris des mesures appropriées d'adaptation aux impacts des changements climatiques dans leurs secteurs de responsabilité.

Étendue et approche de l'audit

Environnement et Changement climatique Canada est le ministère fédéral responsable de la gestion des changements climatiques, notamment des mesures d'adaptation. L'audit a porté sur deux des rôles clés qu'il doit jouer : être le coordonnateur des politiques fédérales sur l'adaptation aux impacts des changements climatiques, par l'entremise de divers comités interministériels; être l'organisation fédérale responsable au premier chef de l'avancement du *Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation*.

Les autres organisations visées par l'audit sont :

- Affaires autochtones et du Nord Canada;
- Affaires mondiales Canada;
- l'Agence canadienne d'inspection des aliments;
- l'Agence de la santé publique du Canada;
- Agriculture et Agroalimentaire Canada;
- le Bureau du Conseil privé;
- la Défense nationale;
- Infrastructure Canada;
- Innovation, Sciences et Développement économique Canada;
- le ministère des Finances Canada;
- Parcs Canada;
- Pêches et Océans Canada;
- Ressources naturelles Canada;
- Santé Canada;
- le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada;
- Sécurité publique Canada;
- Services publics et Approvisionnement Canada;
- Transports Canada.

Toutes les organisations visées par l'audit sont assujetties au *Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation* approuvé par le Cabinet en 2011. Celui-ci prévoit que le gouvernement fédéral doit agir pour s'assurer d'intégrer efficacement les considérations relatives aux changements climatiques dans ses propres programmes, politiques et activités. Les organisations auditées participent également aux initiatives interministérielles d'adaptation aux impacts des changements climatiques.

Les organismes centraux, notamment le Bureau du Conseil privé, le ministère des Finances Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, sont visés par l'audit parce qu'ils sont aussi assujettis au *Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation*. Plus particulièrement, « Le cadre appuiera la prise de décision d'organisations fédérales [...], et des organismes centraux quand ils examineront les programmes qui contiennent des éléments d'adaptation ».

Au cours de notre audit, nous avons envoyé un questionnaire aux 19 organisations mentionnées précédemment afin d'évaluer leurs efforts et leurs plans en matière d'adaptation aux impacts des

changements climatiques et de comprendre leurs points de vue sur les ressources et l'aide fournies par le gouvernement du Canada. Les organisations devaient étayer chacune de leurs réponses à l'aide de preuves documentaires. Nous nous sommes aussi entretenus avec des représentants des ministères et organismes et nous avons examiné des documents. Nous avons en outre procédé à un examen sommaire des cadres d'adaptation aux impacts des changements climatiques d'autres pays.

Initiative d'audit coopératif sur les changements climatiques

Les vérificateurs généraux de chaque province ont fait équipe avec la commissaire fédérale à l'environnement et au développement durable au sein du Bureau du vérificateur général du Canada, en vue d'examiner les progrès réalisés par leurs gouvernements respectifs dans la mise en œuvre de mesures liées aux changements climatiques, et d'en rendre compte. Le présent rapport d'audit sur l'adaptation aux changements climatiques est l'une des contributions fédérales à cette initiative. C'est le Bureau du vérificateur général du Canada qui, à titre d'auditeur indépendant des assemblées législatives du Nord, a mené les travaux d'audit dans les territoires pour cette initiative.

Critères

Critères	Sources
<p align="center">Pour déterminer si Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec ses partenaires fédéraux, avait pris des mesures appropriées pour diriger les initiatives fédérales d'adaptation aux impacts des changements climatiques, nous avons utilisé les critères suivants :</p>	
<p>Environnement et Changement climatique Canada, de concert avec d'autres partenaires fédéraux, a défini un cadre fédéral sur l'adaptation et un plan d'action afin de contrer les risques prioritaires liés aux changements climatiques pour le gouvernement fédéral.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi sur le ministère de l'Environnement</i> • Environnement Canada, <i>Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation</i>, 2011 • Environnement Canada, <i>Planifier un avenir durable : Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2013-2016</i>, 2013 • Environnement et Changement climatique Canada, <i>Réaliser un avenir durable : Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2016-2019</i>, 2016 • <i>Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques</i>, 1992 • <i>Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques</i>, Accord de Paris, 2015 • Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, <i>Cadre de responsabilisation de gestion</i>, 2010 • Conseil du Trésor, <i>Cadre stratégique de gestion du risque</i>, 2010 • Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, <i>Modèle de la capacité en matière de gestion des risques</i>

Critères	Sources
<p align="center">Pour déterminer si Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec ses partenaires fédéraux, avait pris des mesures appropriées pour diriger les initiatives fédérales d'adaptation aux impacts des changements climatiques, nous avons utilisé les critères suivants : (suite)</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau du vérificateur général du Canada, <i>Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable</i> (automne 2010), chapitre 3, « L'adaptation aux impacts climatiques », recommandation du paragraphe 3.53 et réponse connexe du Ministère
<p>Environnement et Changement climatique Canada a joué un rôle de leadership pour coordonner les politiques et les activités fédérales en matière d'adaptation et pour mettre en commun les pratiques exemplaires et les outils dans l'ensemble de l'administration fédérale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi sur le ministère de l'Environnement</i> • Environnement Canada, <i>Planifier un avenir durable : Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2013-2016</i>, 2013 • Environnement et Changement climatique Canada, <i>Réaliser un avenir durable : Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2016-2019</i>, 2016 • Environnement Canada, <i>Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation</i>, 2011 • <i>Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques</i>, Accord de Paris, 2015 • Bureau du vérificateur général du Canada, <i>Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable</i> (automne 2010), chapitre 3, « L'adaptation aux impacts climatiques », recommandation du paragraphe 3.18 et réponse connexe du Ministère
<p align="center">Pour déterminer si les ministères et organismes fédéraux sélectionnés avaient pris des mesures appropriées d'adaptation aux impacts des changements climatiques dans leurs secteurs de responsabilité, nous avons utilisé les critères suivants :</p>	
<p>Les ministères fédéraux sélectionnés ont évalué les risques liés aux changements climatiques dans leurs secteurs de responsabilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement et Changement climatique Canada, <i>Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation</i>, 2011 • Bureau du vérificateur général du Canada, <i>Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable</i> (automne 2010), chapitre 3, « L'adaptation aux impacts climatiques », recommandation du paragraphe 3.25 et réponse connexe du Ministère • Conseil du Trésor, <i>Cadre stratégique de gestion du risque</i>, 2010 • Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, <i>Modèle de la capacité en matière de gestion des risques</i> • Environnement Canada, <i>Planifier un avenir durable : Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2013-2016</i>, 2013 • Environnement et Changement climatique Canada, <i>Réaliser un avenir durable : Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2016-2019</i>, 2016

Critères	Sources
Pour déterminer si les ministères et organismes fédéraux sélectionnés avaient pris des mesures appropriées d'adaptation aux impacts des changements climatiques dans leurs secteurs de responsabilité, nous avons utilisé les critères suivants : (suite)	
	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement Canada, ébauche du document d'orientation sur l'évaluation des risques ministériels liés aux changements climatiques, 2013
<p>Les ministères fédéraux sélectionnés ont pris des mesures pour contrer les risques prioritaires dans leurs secteurs de responsabilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement Canada, <i>Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation</i>, 2011 • Environnement Canada, <i>Planifier un avenir durable : Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2013-2016</i>, 2013 • Environnement et Changement climatique Canada, <i>Réaliser un avenir durable Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2016-2019</i>, 2016 • Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, <i>Cadre de responsabilisation de gestion</i> • Conseil du Trésor, <i>Cadre stratégique de gestion du risque</i>, 2010 • Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, <i>Modèle de la capacité en matière de gestion des risques</i> • Environnement Canada, ébauche du document d'orientation sur l'évaluation des risques ministériels liés aux changements climatiques, 2013

Période visée par l'audit

L'audit a porté sur la période allant de juin 2010 à juin 2017. Il s'agit de la période à laquelle s'applique la conclusion de l'audit.

Date du rapport

Nous avons fini de rassembler les éléments probants suffisants et appropriés à partir desquels nous avons fondé notre conclusion le 15 juin 2017, à Ottawa (Ontario).

Équipe d'audit

Directrice principale : Kimberley Leach

Directeur : David Normand

Amélie Beaupré-Moreau

Jennifer Hum

Francis Michaud

Melissa Miller

Claudine Morier

Kyla Tanner

Tableau des recommandations

Le tableau qui suit regroupe les recommandations et les réponses apparaissant dans le présent rapport. Le numéro qui précède chaque recommandation correspond au numéro du paragraphe de la recommandation dans le rapport. Les chiffres entre parenthèses correspondent au numéro des paragraphes où le sujet de la recommandation est abordé.

Recommandation	Réponse
<p>Le leadership du gouvernement fédéral en matière d'adaptation aux changements climatiques</p>	
<p>2.31 Environnement et Changement climatique Canada, en consultation avec les organismes centraux (comme le Centre pour un gouvernement vert au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada), devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • donner une orientation claire et des directives précises aux ministères et organismes fédéraux sur l'évaluation des risques liés aux changements climatiques dans leurs secteurs de responsabilité; • recueillir les données de chaque ministère et organisme résultant de cette évaluation pour sensibiliser l'ensemble de l'administration publique fédérale aux risques et possibilités liés aux changements climatiques en vue d'éclairer la planification des mesures d'adaptation. 	<p>Réponse du Ministère — Recommandation acceptée. Le gouvernement fédéral reconnaît que la lutte aux changements climatiques est une priorité. Alors que chaque ministère évalue les risques posés par les changements climatiques par rapport à son domaine de compétence, Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec les organismes centraux (tels que le Centre pour un gouvernement vert du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada), fournira de nouvelles directives et appuiera l'échange d'informations au sein du gouvernement fédéral pour accroître la sensibilisation aux risques et possibilités associés aux changements climatiques.</p>
<p>(2.27-2.30)</p>	

Recommandation	Réponse
<p>2.35 Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux clés, devrait définir un plan d'action fédéral sur l'adaptation qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrit comment le gouvernement fédéral atteindra ses objectifs et respectera ses engagements en matière d'adaptation; • définit des mesures concrètes, classées par ordre de priorité et assorties d'échéances, pour lutter contre les impacts des changements climatiques dans les secteurs de responsabilité fédéraux, qui reposent sur des faits tirés d'évaluations portant sur les risques liés aux changements climatiques; • définit clairement les rôles et responsabilités, notamment à qui incombe la surveillance du plan et quels sont les ministères et organismes chargés de la mise en œuvre des mesures prévues; • exige d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre du plan et d'en faire rapport. <p>(2.32-2.34)</p>	<p>Réponse du Ministère — Recommandation acceptée.</p> <p>Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec certains ministères et organismes, continuera de mettre en œuvre le <i>Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques</i>, le plan du gouvernement visant à faire croître l'économie, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en renforçant la résilience et l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Par le biais du <i>Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques</i>, le gouvernement fédéral a identifié les mesures prioritaires qui seront mises en œuvre pour intervenir face aux changements climatiques dans les domaines de compétence fédérale; a énoncé les rôles et les responsabilités, y compris qui sera responsable de superviser le plan et les structures de gouvernance; a déterminé quels ministères auront à rendre des comptes concernant la mise en œuvre de ces mesures; et a élaboré un processus permettant de mesurer les progrès réalisés et d'en faire état. Le gouvernement fédéral continuera de mettre en œuvre ces mesures en vertu du <i>Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques</i>, qui constitue le plan d'action fédéral.</p> <p>De plus, le Centre pour un gouvernement vert du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada va continuer la surveillance centrale des émissions de gaz à effet de serre et la coordination des efforts à l'échelle du gouvernement en vue de réduire les émissions. En particulier, comme responsable de l'objectif de la Stratégie fédérale de développement durable visant un gouvernement à faible émission de carbone, le Centre pour un gouvernement vert du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada travaillera avec Environnement et Changement climatique Canada et d'autres ministères et agences, afin de les aider à mieux comprendre le grand éventail d'impacts sur les changements climatiques pouvant affecter les actifs, programmes et services fédéraux dans tout le pays, à s'assurer que les interruptions de services soient évitées, et à déterminer de quelle façon les impacts liés aux changements climatiques peuvent être intégrés à l'élaboration des programmes.</p>

Recommandation	Réponse
<p>2.47 Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluer de quels outils, directives, compétences spécialisées et ressources les ministères et organismes fédéraux ont besoin pour gérer les risques liés aux changements climatiques qui les concernent; • créer un portail centralisé d'outils, de directives, de compétences spécialisées et de ressources; • mettre à la disposition des ministères et organismes une formation continue, les leçons apprises et les pratiques exemplaires. <p>(2.40-2.46)</p>	<p>Réponse du Ministère — Recommandation acceptée. Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec certains ministères et organismes, continuera d'échanger les informations, les outils, les pratiques prometteuses et les leçons apprises qui permettent d'accroître au sein du gouvernement fédéral la sensibilisation à l'égard des risques et possibilités associés aux changements climatiques et de renforcer la capacité d'intervention face à ces risques et possibilités.</p> <p>Environnement et Changement climatique Canada continuera de fournir aux autres ministères et organismes fédéraux un soutien et des ateliers de formation sur l'application des données et des scénarios se rapportant aux changements climatiques.</p>
<p>Les mesures prises par les ministères et organismes pour contrer les impacts des changements climatiques</p>	
<p>2.74 Les ministères et organismes suivants devraient identifier, évaluer, classer par ordre de priorité et contrer les risques liés aux changements climatiques dans leurs secteurs de responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affaires mondiales Canada; • l'Agence canadienne d'inspection des aliments; • l'Agence de la santé publique du Canada; • Agriculture et Agroalimentaire Canada; • la Défense nationale; • Environnement et Changement climatique Canada; • Infrastructure Canada; • Innovation, Sciences et Développement économique Canada; • Parcs Canada; • Sécurité publique Canada; • Services publics et Approvisionnement Canada. <p>(2.68-2.73)</p>	<p>Réponse d'Affaires mondiales Canada — Recommandation acceptée. Affaires mondiales Canada va s'assurer que les changements climatiques soient pris en compte lors de l'identification des risques opérationnels pour les programmes dans le Répertoire des risques du ministère, ainsi que lors de l'établissement de priorités par rapport à ces mêmes risques. Les activités liées à cette recommandation seront terminées d'ici le mois d'avril 2018.</p> <p>Réponse de l'Agence canadienne d'inspection des aliments — Recommandation acceptée. En plus de créer divers profils de risque en lien avec son mandat, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a entrepris de rafraîchir son profil de risque organisationnel, lequel tiendra compte des risques liés aux changements climatiques. L'Agence canadienne d'inspection des aliments utilisera le profil de risque organisationnel ainsi que d'autres produits de renseignements sur les risques pour éclairer les priorités de l'organisation et des programmes. Les profils de risque permettront aussi d'identifier plus facilement les rajustements devant être apportés aux plans ou les nouvelles mesures devant être adoptées pour atténuer les risques. Ces travaux seront complétés d'ici le 31 mars 2018.</p> <p>Réponse de l'Agence de la santé publique du Canada — Recommandation acceptée. L'Agence de la santé publique du Canada s'appuiera sur, renforcera et améliorera les processus existants utilisés pour identifier, évaluer, hiérarchiser et traiter les risques liés au changement climatique liés à ses domaines de responsabilité. Ces travaux seront terminés d'ici le 31 mars 2018.</p>

Recommandation	Réponse
	<p>Réponse d’Agriculture et Agroalimentaire Canada — Recommandation acceptée. Agriculture et Agroalimentaire Canada continuera d’évaluer et de contrer les risques liés aux changements climatiques qui pèsent sur le secteur et le Ministère, et d’approfondir les évaluations déjà effectuées. Pour ce faire, il continuera d’intégrer et de documenter plus amplement les risques liés aux changements climatiques et les programmes visant à atténuer les impacts des changements climatiques dans son profil ministériel des risques. Dans le cadre du Partenariat canadien pour l’agriculture – le prochain cadre stratégique fédéral-provincial et territorial pour l’agriculture, qui sera lancé en avril 2018 – Agriculture et Agroalimentaire Canada et les provinces et territoires ont fait de l’adaptation aux changements climatiques une de leurs priorités. Agriculture et Agroalimentaire Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, s’appuiera sur les programmes en vigueur en vue de recenser en continu les risques liés aux changements climatiques qui menacent le secteur agricole et agroalimentaire, de les classer par ordre de priorité et de les contrer. D’ici à décembre 2018, le Ministère examinera, classera par ordre de priorité, recensera et documentera mieux les mesures d’adaptation pour contrer les risques climatiques actuels qui sont en constante évolution dans son secteur de responsabilité.</p> <p>Réponse de la Défense nationale — Recommandation acceptée. La politique de défense du Canada : forte, sûre, engagée reconnaît le changement climatique comme un facteur clé qui contribue à la complexité croissante des opérations. La Défense nationale documentera comment le changement climatique pourrait affecter ses opérations d’ici avril 2019. Les risques identifiés reliés à l’adaptation aux répercussions du changement climatique seront incorporés dans ses activités ministérielles de gestion des risques. Au fur et à mesure que ses évaluations des risques seront affinées, le Ministère adoptera des mesures d’adaptation aux changements climatiques conformément aux décisions ministérielles en matière de gestion des risques.</p> <p>Réponse d’Environnement et changement climatique Canada — Recommandation acceptée. Environnement et Changement climatique Canada entreprendra une évaluation des risques posés par les changements climatiques pour les programmes et activités clés du Ministère et déterminera les mesures qui pourraient être mises en œuvre pour atténuer ces risques.</p> <p>Réponse d’Infrastructure Canada — Recommandation acceptée. Infrastructure Canada s’est engagé à s’attaquer aux défis liés aux changements climatiques en collaborant avec ses partenaires provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones. À cette fin, le Ministère a, en 2017, conclu une entente avec la Fédération canadienne des municipalités pour mettre en œuvre le Programme d’innovation et de technologie en matière de changement climatique dans les municipalités, lequel appuie l’intégration des objectifs d’atténuation et d’adaptation en matière de changements climatiques à la planification des investissements dans les infrastructures municipales. Le Ministère conclura également des ententes bilatérales intégrées avec les provinces et les territoires en</p>

Recommandation	Réponse
	<p>vue d'investir 33 milliards de dollars dans les infrastructures fédérales, dont 9,2 milliards de dollars appuieront les projets d'infrastructures verts tels que des projets visant à faire face aux changements climatiques. De plus, une perspective climatique sera appliquée de façon plus générale à tous les volets de financement dans le cadre des ententes, afin d'encourager la prise en compte des changements climatiques dans la planification des projets.</p> <p>Par ailleurs, le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes de 2 milliards de dollars sera lancé en 2017-2018, en vue de financer des projets d'infrastructure de grande envergure qui appuient l'atténuation des catastrophes naturelles et des phénomènes météorologiques extrêmes ainsi que l'amélioration de la résilience aux changements climatiques.</p> <p>Finalement, en ce qui a trait à la gestion de ses responsabilités ministérielles, le Ministère continuera d'évaluer les risques liés aux changements climatiques et de veiller à ce que les évaluations de ses activités de gestion des risques soient clairement intégrées et documentées, et ce, dès l'automne 2017.</p> <p>Réponse d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada — Recommandation acceptée. Innovation, Sciences et Développement économique Canada continuera à utiliser son Cadre de gestion intégrée du risque, lequel indique et évalue les principaux risques à l'échelle du Ministère, et établit les activités d'atténuation. À l'aide de ce cadre, et conformément aux directives du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et des conseils d'Environnement et Changement climatique Canada, le Ministère renforcera les processus existants afin de cerner, d'évaluer, de prioriser et de gérer les risques liés aux changements climatiques dans ses domaines de compétences.</p> <p>Réponse de Parcs Canada — Recommandation acceptée. Parcs Canada s'engage à identifier, évaluer et prioriser les risques liés aux changements climatiques dans tous les champs de responsabilité de l'Agence, et à prendre les moyens d'y faire face. En s'appuyant sur ses politiques et programmes existants, tel le Programme de conservation et de restauration, l'Agence préparera d'ici l'automne 2019 une évaluation globale des risques liés aux changements climatiques et des mesures d'atténuation nécessaires.</p> <p>Réponse de Sécurité publique Canada — Recommandation acceptée. Sécurité publique Canada veillera à ce que ses documents organisationnels sur les risques reflètent les risques liés aux changements climatiques qui se rattachent à son secteur de responsabilité.</p>

Recommandation	Réponse
<p>2.77 Les organismes centraux, notamment le Bureau du Conseil privé, le ministère des Finances Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, devraient remanier les directives et les outils qui servent à l'examen des programmes, des plans et des politiques afin d'encourager les organisations fédérales à tenir compte de manière explicite des impacts des changements climatiques et des mesures d'adaptation dans le cadre des activités menées en continu par le gouvernement fédéral. (2.75-2.76)</p>	<p>Réponse de Services publics et Approvisionnement Canada — Recommandation acceptée. Services publics et Approvisionnement Canada procédera à une évaluation des risques liés à l'adaptation aux changements climatiques pour ce qui est des activités et des programmes susceptibles d'être touchés par les changements climatiques. Les plans d'atténuation seront élaborés en fonction de la tolérance aux risques et de la volonté du Ministère. De plus, dans la prochaine version du Profil de risque ministériel de Services publics et Approvisionnement Canada, les changements climatiques seront identifiés explicitement comme facteurs de risque.</p> <p>Réponse du Bureau du Conseil privé — Recommandation acceptée. Conformément à la réponse qu'il a donnée à la recommandation formulée dans l'audit des progrès ministériels dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable, le Bureau du Conseil privé examinera et mettra à jour son outil de diligence raisonnable et ses directives d'ici à septembre 2017, pour y inclure une question à savoir si un ministère ou un organisme a réalisé une évaluation ou une analyse environnementale préliminaire. Aux termes des exigences actualisées sur la diligence raisonnable du Bureau, les ministères et organismes devront confirmer qu'ils ont pris en compte les changements climatiques, notamment leurs impacts, lors de leur évaluation ou analyse environnementale préliminaire, le cas échéant.</p> <p>Réponse du ministère des Finances Canada — Recommandation acceptée. Le ministère des Finances Canada accepte de collaborer avec les autres organismes centraux pour garantir la prise en compte explicite et proactive des impacts des changements climatiques dans les directives et les outils qui servent actuellement à examiner les programmes, les plans et les politiques prévoyant des mesures d'adaptation.</p> <p>Réponse du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada — Recommandation acceptée. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada continuera de collaborer avec les ministères et organismes afin de contribuer à faciliter l'application du processus d'évaluation stratégique des évaluations environnementales aux propositions qui sont présentées au Conseil du Trésor. Tel qu'il a déjà été souligné, le Secrétariat élaborera d'autres lignes directrices à l'intention des ministères l'an prochain, et ce, afin de faire en sorte que les ministères démontrent clairement que la section pertinente de la directive du Cabinet a été entièrement prise en compte et, si cela est justifié, que les facteurs environnementaux, dont les répercussions des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ont été pris en compte dans l'ensemble des propositions soumises à l'approbation du Conseil du Trésor.</p>

Automne 2017

**Rapports de la commissaire à l'environnement
et au développement durable au Parlement du Canada**

Le point de vue de la commissaire

1. Progrès vers la réduction des gaz à effet de serre — Environnement et Changement climatique Canada
2. L'adaptation aux impacts des changements climatiques
3. Le financement des technologies de l'énergie propre
4. Progrès réalisés par les ministères et organismes dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable
5. Rapport annuel et rétrospective sur les pétitions en matière d'environnement